

Notes de recherche

.....

Les défis des espaces ruraux

ANALYSE DE DIX DYNAMIQUES

A. Coppens, B. Dawance, M. Grandjean, M. Haine, R. Harou, N. Martin,
C. Meuris, C. Tauvel

Sous la direction scientifique de M.-F. Godart et Y. Hanin



CPDT

Conférence Permanente
du Développement
Territorial

Numéro 65 • février 2016

Chercheurs: *Alain Coppens (GUIDe-IGEAT-ULB), Bénédicte Dawance (CREAT-UCL), Martin Grandjean (CREAT-UCL), Michèle Haine (GUIDe-IGEAT-ULB), Raphaëlle Harou (CREAT-UCL), Nicole Martin (CREAT-UCL), Coralie Meuris (CREAT-UCL), Camille Tauvel (GUIDe-IGEAT-ULB)*

Responsable scientifique: *Marie-Françoise Godart (GUIDe-IGEAT-ULB), Yves Hanin (CREAT-UCL)*

Photo de couverture: *Thomas Richter - Common License*

Notes de recherche

Les défis des espaces ruraux

ANALYSE DE DIX DYNAMIQUES

A. Coppens, B. Dawance, M. Grandjean, M. Haine, R. Harou, N. Martin,
C. Meuris, C. Tauvel

Sous la direction scientifique de M.-F. Godart et Y. Hanin

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	5
2.	MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE THÉORIQUE	6
	2.1. MÉTHODOLOGIE	6
	2.2. CONTEXTE THÉORIQUE	7
3.	CHOIX DE DIX DYNAMIQUES	9
4.	RÉSULTATS	11
	4.1. PRÉAMBULE: DÉCOUPAGE SPATIAL RETENU POUR LES ANALYSES	11
	4.2. DYNAMIQUE DE LA PROMOTION IMMOBILIÈRE RÉSIDEN­TIELLE	12
	4.3. DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT PUBLIC	15
	4.4. DYNAMIQUE D'INTÉGRATION DANS LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ	17
	4.5. DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES NTIC (DES TIERS-LIEUX)	20
	4.6. DYNAMIQUE DE PRESSION SUR LE FONCIER AGRICOLE, FACE À L'ARTIFICIALISATION DES TERRES	21
	4.7. DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	23
	4.8. DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES EMPLOIS RÉSIDEN­TIELS ET LIÉS AUX SERVICES	25
	4.9. DYNAMIQUE D'ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN­TIELLE DES RESSOURCES NATURELLES	26
	4.10. DYNAMIQUE LIÉE AUX RÉSIDENCES SECONDAIRES	27
	4.11. DYNAMIQUE DE RÉAFFECTATION DES INFRASTRUCTURES D'HÉBERGEMENT HÉRITÉES DU PASSÉ, ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS ET LES GRANDES INFRASTRUCTURES	29
5.	CONCLUSION	31
6.	BIBLIOGRAPHIE	34

1. INTRODUCTION

Au regard des observations à l'échelle européenne ou française, certaines grandes tendances bouleversent la structure et le fonctionnement des espaces ruraux.

En premier lieu, on a vu s'opérer une inversion de valeurs entre l'urbain et le rural. Alors que le premier a perdu de son attraction, le second a bénéficié d'une perception à nouveau positive, ayant pour résultat un repeuplement des campagnes.

Deuxièmement, alors que l'économie rurale était principalement synonyme d'économie agricole à la fin du 19ème siècle, elle s'est diversifiée et a entraîné une « tertiarisation » des espaces ruraux.

Troisièmement, les relations entre les villes et les campagnes se recomposent et les différences s'estompent de plus en plus. En réalité, ce sont les relations qu'entretient la majorité des espaces ruraux avec l'ensemble du territoire qui doivent être reconsidérées en raison de l'« hyper connexion », tant au niveau des infrastructures de transports que des moyens de communication.

Enfin, mettre en évidence les atouts des espaces ruraux et encadrer les retombées de l'arrivée de nouveaux résidents sont un nouveau défi que les politiques tentent de relever. Ceci ne peut se faire qu'en ayant une approche intégrée et multisectorielle de l'espace rural et en prenant en compte tous les acteurs du territoire.

C'est dans ce contexte que la Conférence Permanente du Développement Territorial s'est vu confier par le Gouvernement la réalisation d'une étude portant sur les défis des espaces ruraux. La présente note de recherche se focalise sur la deuxième partie de la recherche durant laquelle l'équipe a étudié une dizaine de dynamiques représentant divers enjeux pour les espaces ruraux wallons.

La note est articulée autour des points suivants (i) retour succinct sur la méthodologie développée et le contexte théorique (ii) analyse des dix dynamiques (iii) conclusion générale.

2. MÉTHODOLOGIE ET CONTEXTE

2.1 MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de la recherche reposait sur **quatre étapes** principales :

1. La première définissait les **cadres théorique et contextuel** de l'étude
2. La deuxième étape s'articulait principalement autour de deux axes et comprenait :
 - a. d'une part, l'**exploitation approfondie du contenu d'une série de documents en vue d'identifier la manière dont sont pris en compte les espaces ruraux.**
 - b. d'autre part, la caractérisation de l'espace rural wallon.
3. La troisième étape a permis la mise en évidence de certains enjeux des territoires ruraux wallons et des dynamiques territoriales qui en découlent. Elle a été réalisée sur base de l'analyse du capital territorial de différentes aires de Wallonie et sur base de l'étude d'une dizaine de dynamiques spécifiques.
4. La quatrième étape a abouti à formuler des **recommandations** permettant de reconsidérer les spécificités des espaces ruraux en Wallonie de manière à favoriser la qualité de vie dans ces espaces tout comme leur participation au rayonnement de la Wallonie.

L'ensemble de ces étapes est synthétisé dans la Figure 1.

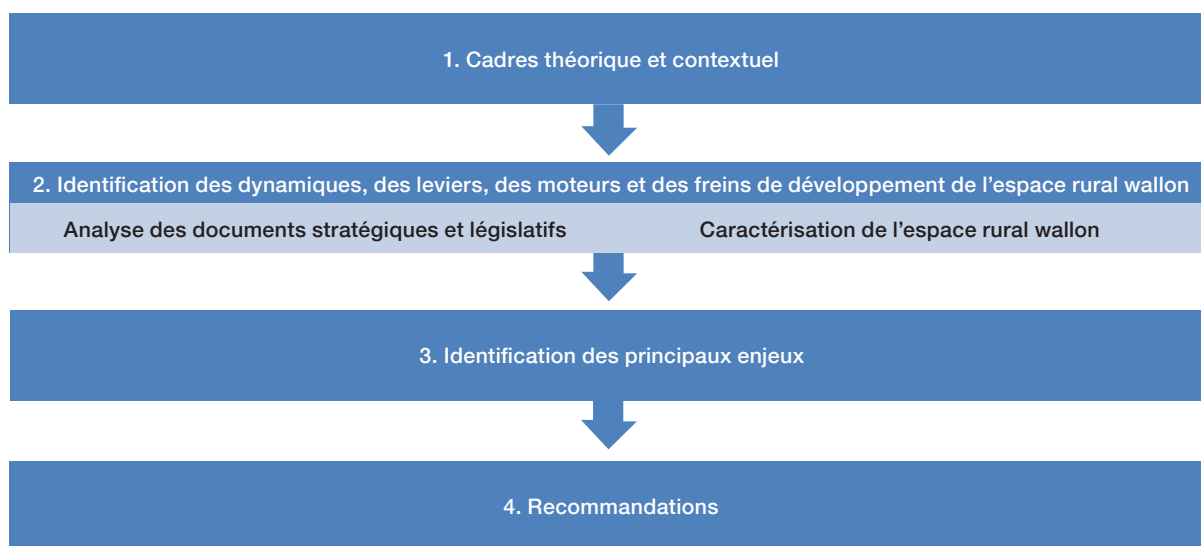


Figure 1 : Méthodologie développée pour la recherche, structurée en deux phases (novembre 2014 – avril 2015 / avril 2015 – octobre 2015) et quatre étapes réparties dans ces deux phases.

2.2 CONTEXTE THÉORIQUE

Devant l'extrême complexité des comportements qui animent les espaces ruraux à l'heure actuelle, nous avons cherché à replacer les dynamiques rurales dans un cadre théorique relativement élargi et simplifié. L'espace rural est en effet le théâtre complexe de pratiques, de valeurs et de représentations qui évoluent, se modifient et se recomposent dans des mouvements de continuité ou de rupture (Chevalier, Dedeire, Ghiotti, Hirczak, Razafimahefa, 2009).

Les espaces ruraux européens sont confrontés à un ensemble de changements globaux, tels que la mondialisation de l'économie, le changement climatique, la dégradation de l'environnement ou la transition énergétique, qui perturbent leur structuration, leur fonctionnement et leurs relations (OCDE, 2006 ; Panel de Citoyens Européen, 2007). Ces dynamiques globales dessinent les grandes tendances d'évolution des espaces ruraux européens.

L'impact de ces dynamiques est toutefois extrêmement diversifié au niveau local. C'est pourquoi, depuis une cinquantaine d'années, la littérature tente de comprendre les différentes composantes du développement au niveau local, comme l'aspect humain, financier ou social. Pour généraliser les propos, l'OCDE a introduit en 2001, la notion de capital territorial. Celui-ci est considéré comme l'ensemble des caractéristiques d'un territoire, qui se traduit par une combinaison de facteurs endogènes, à la fois matériels et immatériels, dont l'assemblage au sein de chaque territoire est unique (Camagni, 2008; ESPON, 2011).

Au niveau local, les facteurs endogènes ou les caractéristiques du territoire agissent ainsi comme des moteurs ou des freins qui créent ou contraignent des dynamiques rurales territoriales. En termes de développement territorial, ces facteurs représentent les principaux leviers d'action politique. En effet, alors que les grandes tendances d'évolution sont considérées comme immuables du point de vue de l'intervention politique, les dynamiques territoriales peuvent être orientées via l'intervention sur les facteurs endogènes (ESPON, 2011). Les atouts et les compétences du capital territorial, lorsqu'ils sont choisis, reconnus et valorisés par les acteurs politiques, économiques et sociaux, génèrent alors intentionnellement des dynamiques encourageant le développement territorial (Chevalier & Dedeire, 2007).

Les dynamiques rurales territoriales s'expriment de manière observable via un certain comportement territorial. La trajectoire d'un espace rural peut être considérée comme l'évolution dans le temps de son comportement territorial, sans cesse rééquilibré par le jeu des dynamiques territoriales.

La Figure 2 schématise le cadre théorique de la recherche. Deux ensembles de dynamiques ont été mis en évidence :

- d'une part, les dynamiques globales ; qui tracent les grandes tendances d'évolution des espaces ruraux, identifiées à l'échelle européenne ;
- d'autre part, les dynamiques territoriales basées sur les facteurs endogènes du capital territorial ; qui tracent les comportements territoriaux, identifiés à une échelle plus restreinte, régionale ou locale.

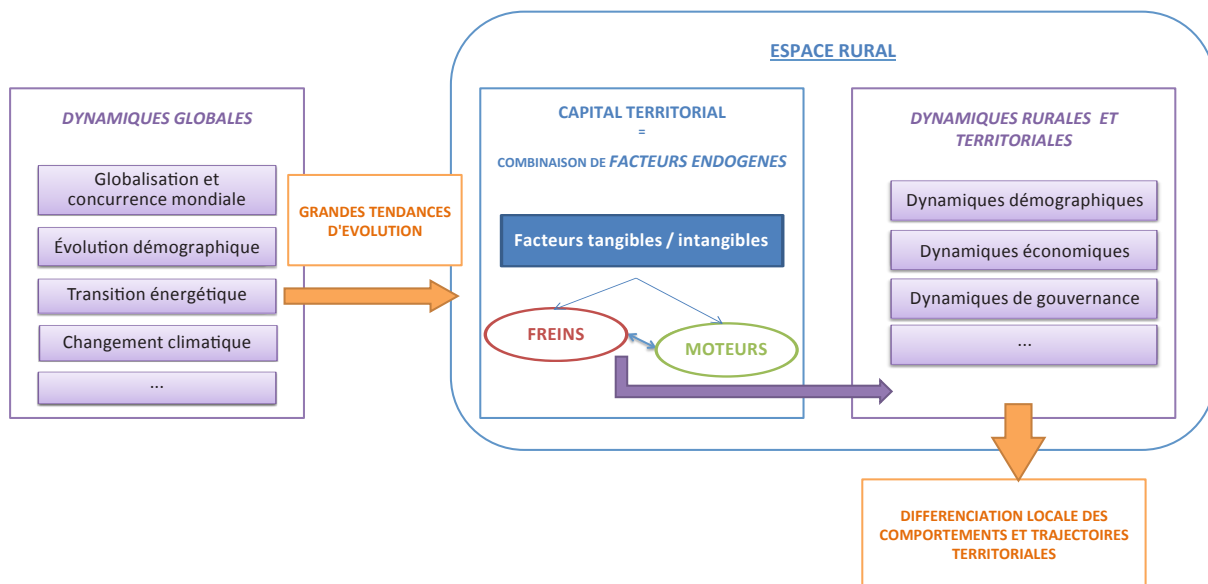


Figure 2: Schéma général du cadre théorique de l'étude (adapté de Chevalier and Dedeire, 2007; ESPON, 2011 a; b)

Cette note de recherche résume l'analyse d'une dizaine de dynamiques territoriales relevées sur le territoire wallon. La manière dont le choix des dynamiques s'est opéré est détaillée au chapitre suivant.

3. CHOIX DE DIX DYNAMIQUES

Sur base des dynamiques identifiées d'une part dans les cadres théorique et contextuel et d'autre part dans les documents stratégiques et législatifs, plusieurs dynamiques pressenties comme des enjeux majeurs pour les zones rurales wallonnes ont été ciblées.

L'identification des dynamiques a été réalisée sur base d'une scission de l'espace rural en quatre types d'espaces : l'espace productif, l'espace récréatif, l'espace naturel et l'espace touristique.

Il est en effet aujourd'hui reconnu que les espaces ruraux sont multifonctionnels. Deux aspects majeurs ressortent de l'examen de cette multifonctionnalité (Perrier-Cornet, 2001) : « le ré-arbitrage des relations à l'œuvre entre campagne ressource et campagne cadre de vie et la montée en puissance de la nature ». De manière générale, quatre fonctions principales des espaces ruraux sont identifiées à la lecture des travaux sur le sujet : la fonction résidentielle, la fonction productive, la fonction de récréation et de tourisme et la fonction environnementale.

Les espaces ruraux ne sont cependant pas exclusifs et peuvent/doivent dans certains cas accueillir plusieurs fonctions (résidentielle, productive, naturelle et récréative). Les interactions entre eux sont fortes. L'approche adoptée ne doit donc pas être perçue comme une volonté de traiter les territoires ruraux sous l'angle d'un zonage et d'une spécialisation fonctionnelle de ceux-ci.

L'équipe de recherche s'est basée sur cette grille d'analyse pour identifier et classer les dynamiques relevées ou pressenties des espaces ruraux.

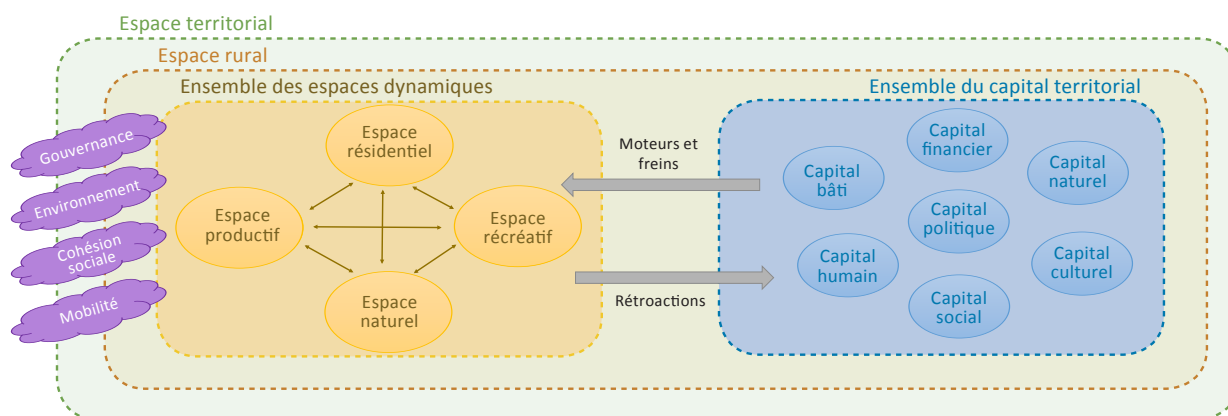


Figure 3: Schéma conceptuel pour l'identification des dynamiques des espaces ruraux.

Une liste des principales dynamiques et de leurs caractéristiques a été présentée aux membres du comité d'accompagnement de la recherche. Ces membres, occupant des fonctions diverses en lien avec les espaces ruraux, se sont prononcés pour l'analyse de dix d'entre elles. Ainsi, les dynamiques suivantes ont été retenues :

Au sein de l'espace résidentiel :

- Dynamiques de la promotion immobilière résidentielle privée ;
- Dynamique de développement des logements publics.

Au sein de l'espace productif :

- Dynamique d'intégration dans les pôles de compétitivité ;
- Dynamique de développement des NTIC (et des tiers-lieux) ;
- Dynamique de pression sur le foncier agricole, face à l'artificialisation des terres ;
- Dynamique de développement des PME ;
- Dynamique de développement des emplois résidentiels et liés aux services.

Au sein de l'espace naturel :

- Dynamique d'attractivité résidentielle des ressources naturelles ;

Au sein de l'espace récréatif :

- Dynamique liée aux résidences secondaires ;
- Dynamiques de réaffectation des infrastructures d'hébergement héritées du passé, établissements hôteliers et les grandes infrastructures.

En fonction des sources et des données disponibles, chacune de ces dynamiques a été analysée de manière à identifier :

- ses éventuelles déclinaisons sur le territoire wallon ;
- ses moteurs et ses freins : généraux ou localement spécifiques ;
- des recommandations ou informations sur la manière de reconsidérer la dynamique, de l'opérationnaliser ou de poursuivre les recherches sur celle-ci.

Au vu de la méthode utilisée, il faut attirer l'attention sur le fait que la sélection opérée ne représente pas une synthèse des dynamiques les plus structurantes des territoires ruraux wallons. Certaines, telle que le développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME), sont très générales et concernent un pilier incontournable au sein des dynamiques productives. D'autres, comme la réaffectation des infrastructures d'hébergement, sont beaucoup plus spécifiques. Par ailleurs, certaines dynamiques analysées sont portées par des acteurs privés (PME, promotion immobilière...), les pouvoirs publics pouvant y jouer un rôle régulateur, tandis que d'autres (logements publics, pôles de compétitivité) sont directement portées par les pouvoirs publics.

Certaines dynamiques sont en place de longue date sur le territoire wallon et nécessitent un retour sur le passé et une territorialisation précise ; d'autres en sont à leurs débuts et appellent une approche plus théorique, prospective, voire de faisabilité (tel est le cas pour le développement des NTIC et des tiers-lieux).

Enfin, plusieurs dynamiques sont bien documentées et étudiées alors que d'autres sont caractérisées par un manque de disponibilité ou de fiabilité des données. Ainsi, les méthodologies utilisées pour approcher les dynamiques varient (littérature scientifique, analyses des données, interviews d'acteurs...) et conduisent à davantage cibler ou élargir l'analyse en fonction des cas.

4. RÉSULTATS

4.1 PRÉAMBULE : DÉCOUPAGE SPATIAL RETENU POUR LES ANALYSES

L'examen de diverses données et indicateurs a permis de proposer un découpage spatial du territoire wallon en dix zones relativement homogènes en termes de spécificités (voir Figure 4).

Pour réaliser ce découpage, différentes typologies communales ont été analysées. Les informations issues de ces typologies ont été complétées par une analyse en composantes principales relatives à diverses variables clés issues du diagnostic territorial de la Wallonie¹.

Au final, ce découpage doit être considéré comme un outil cartographique facilitant l'identification spatiale des différents enjeux de l'espace rural en Wallonie et les déclinaisons des différentes dynamiques. Il est ainsi fait référence aux zones résultant de ce découpage dans les chapitres qui suivent.

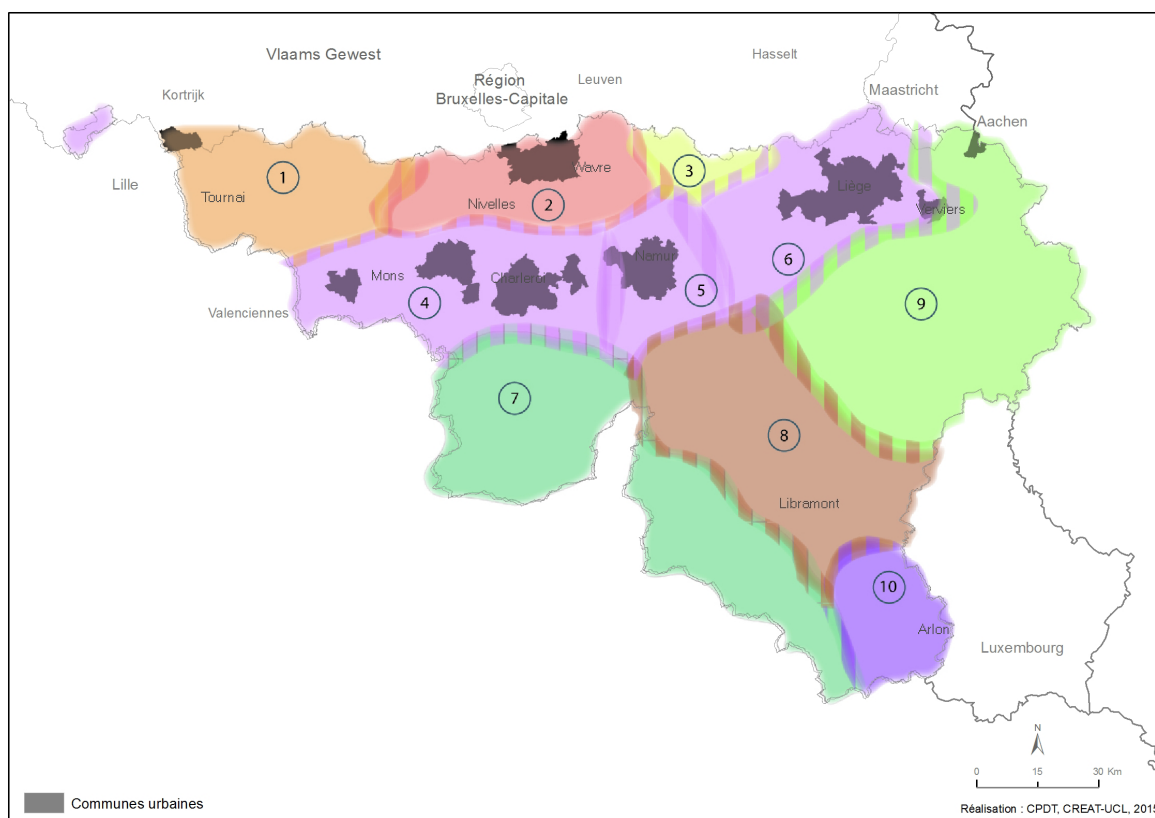


Figure 4 : Proposition de découpage spatial en dix zones en fonction de l'analyse des données statistiques, des structures fonctionnelles territoriales et des dynamiques territoriales observées ou pressenties.

¹ CPDT 2011, Diagnostic territorial de la Wallonie

4.2 DYNAMIQUE DE LA PROMOTION IMMOBILIÈRE RÉSIDENIELLE

Nous nous centrons ici prioritairement sur deux dynamiques de promotion immobilière susceptibles de contribuer à une densification de l'habitat: la production d'immeubles à appartements d'une part et de maisons mitoyennes d'autre part. L'analyse aborde les évolutions récentes de ces dynamiques en Wallonie et les facteurs qui influent sur elles. Deux thèmes annexes relevant de la densification, mais plutôt à l'initiative de particuliers sont aussi abordés brièvement: la densification d'ensembles d'habitations unifamiliales existants et la division d'immeubles.

La production d'appartements

Une progression de la construction d'appartements en Wallonie et une dispersion de celle-ci se met en place d'une manière significative à partir des années 2000.

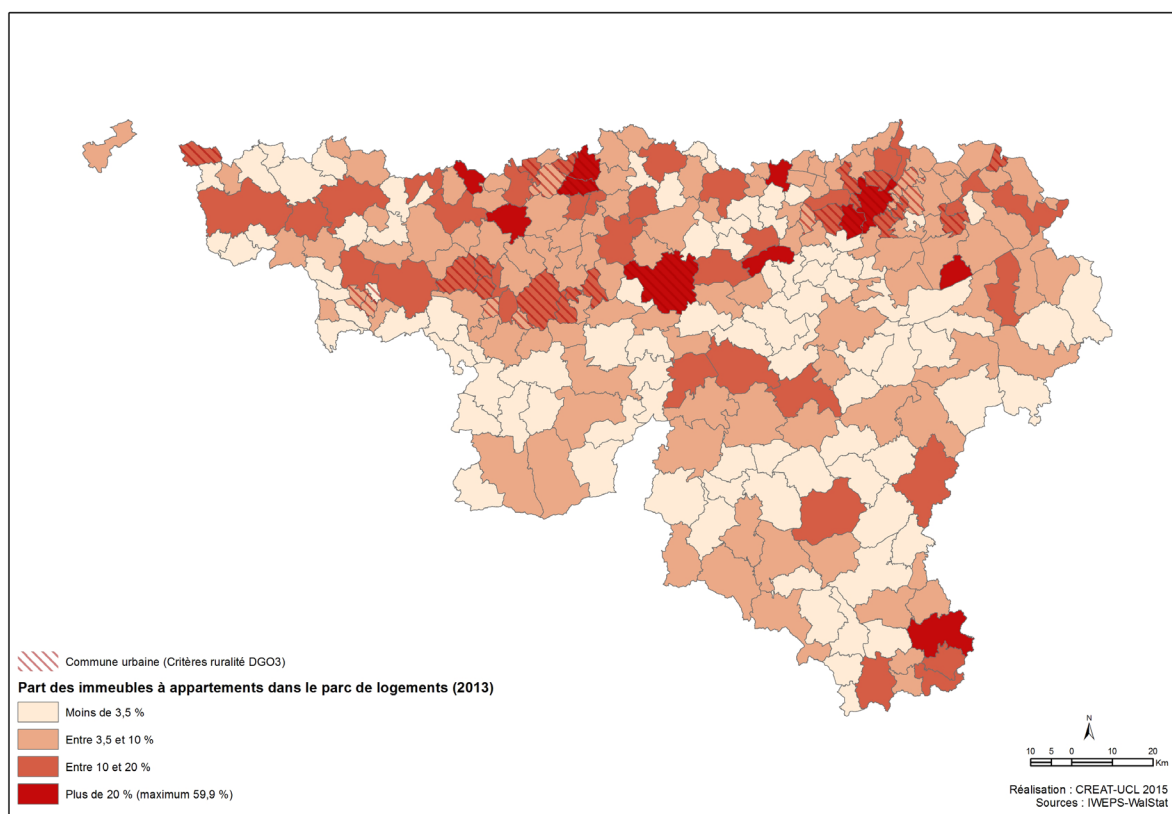


Figure 5: Part des immeubles à appartements dans le parc de logements (2013). (Source: IWEPS-WalStat).

La comparaison entre 1994 et 2013 montre une diffusion des appartements dans un nombre toujours plus étendu de communes, mais à petites doses (la plupart des communes rurales en comptent toujours moins de 10%). Au sud du sillon, les villes-centre en milieu rural² sont les plus concernées et connaissent une

² Sur base de la typologie « Dexia ». Cette typologie socio-économique répartit les communes en 5 grands groupes : les communes résidentielles, les communes rurales, les communes avec concentration d'activités économiques, les communes semi-urbaines et d'agglomération, les communes « centre » (dont les communes-centre et centres touristiques, et les villes-centre en milieu rural). Voir Dexia, Typologie socio-économique des communes, in Finances locales, Août 2007 ou sur site www.belfius.be.

progression, avec une proportion de plus de 10 % d'appartements aujourd'hui, suivies par les communes-centre et centres touristiques qui accueillent plus de 3,5 % d'appartements ; au nord du sillon, la plupart des communes dépassent également les 3,5 %. Les nouvelles constructions de logement (2009-2013) dans les villes-centre en milieu rural et les petites villes sont pour moitié des appartements. Le phénomène est moins développé dans les communes résidentielles périurbaines et les plus petites communes rurales, et les immeubles y comptent moins de logements. On trouve ces appartements au cœur des centres anciens, mais aussi le long des axes routiers au trafic parfois important, quittant les villes et les villages, et au sein de « lotissements » mixant maisons unifamiliales et appartements.

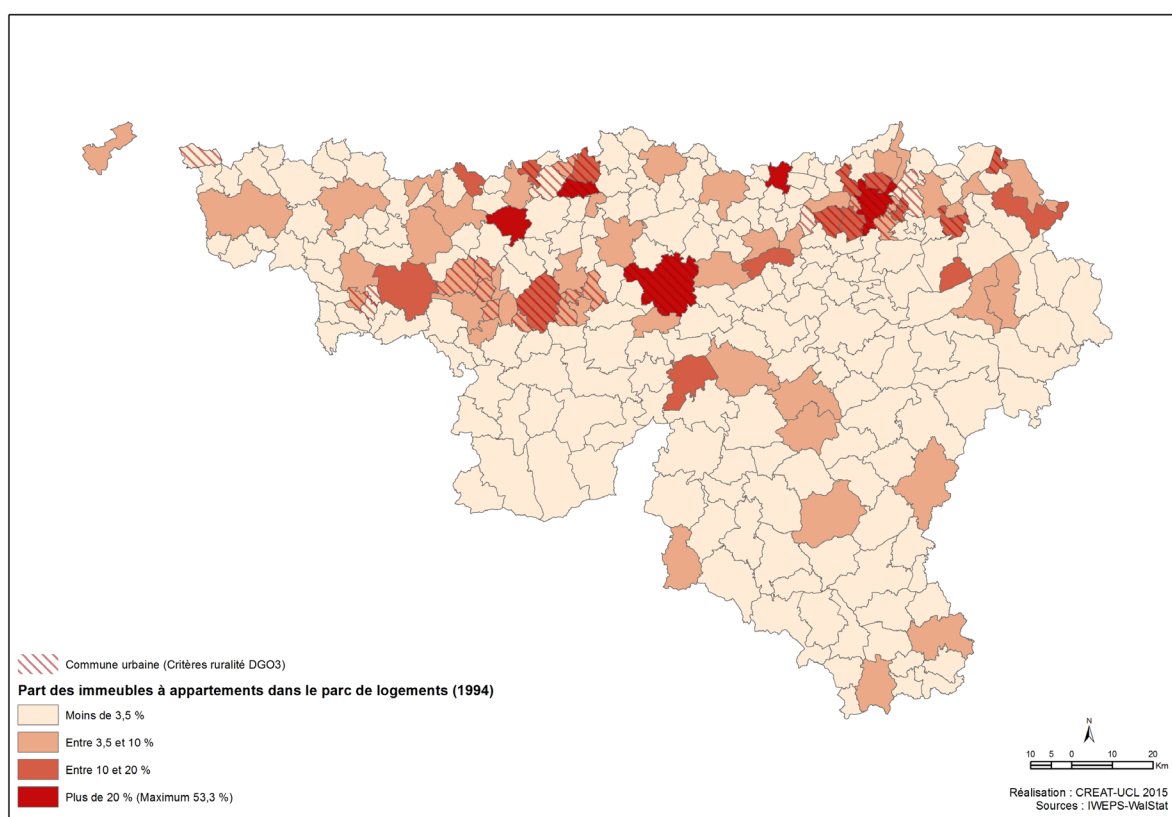


Figure 6 : Part des immeubles à appartements dans le parc de logements (1994). (Source: IWEPS-WalStat).

Le développement des appartements est soutenu par une demande forte en lien avec le vieillissement de la population, l'instabilité des couples et l'augmentation des petits ménages, et par un attrait croissant de l'investissement locatif. Les critères de localisation des promoteurs les plus importants sont la proximité des voies de communication, des pôles d'emploi et des zones de commerces et services, ainsi que l'existence de prix de sortie suffisants (au moins 2000 €/m²) pour éponger leurs coûts fixes. Ils interviennent dans des projets d'envergure permettant des économies d'échelle et sont prêts à viabiliser et à dépolluer des sites pour créer de nouveaux quartiers. Les plus petits promoteurs recherchent des interventions rapides sur des terrains déjà équipés, par exemple le long de chaussées. Certains territoires, de par l'écart entre le coût du foncier et les prix de sortie, se positionnent mieux que d'autres. Ainsi en va-t-il, pour des prix de sortie assez semblables, des arrondissements de Marche et Bastogne par rapport à Namur, de celui de Huy par rapport à Liège, de Dinant par rapport à Ath. Les normes énergétiques, acoustiques, de salubrité, toujours plus importante sont à la source de surcoûts qui conduisent à une limitation des

territoires d'intervention vu leur incidence à la hausse sur les prix de sortie. La mise en place des permis d'urbanisation contribue à améliorer la qualité des projets, tout en augmentant la difficulté à répondre aux exigences légales pour certains acteurs traditionnels de ces dossiers.

L'habitat individuel mitoyen

Les maisons mitoyennes récentes se concentrent dans les grandes villes wallonnes et leurs agglomérations, mais aussi dans le Brabant wallon (**zone 2**), le Nord-Ouest du Hainaut (**zone 4**) et dans l'extrême sud du pays (**zone 10**). Le croisement avec la typologie Dexia montre la rareté des maisons mitoyennes dans les territoires ruraux, y compris dans les villes-centre qui s'y trouvent. Les témoignages recueillis dans les services extérieurs et auprès des promoteurs montrent que les maisons mitoyennes récentes sont le fruit de promotions immobilières mixant souvent des habitations 2, 3 et 4 façades, parfois aussi avec des appartements. En cas d'autopromotion, le modèle majoritaire reste la villa 4 façades et les pouvoirs publics ont peu de prise sur le phénomène. Les maisons mitoyennes se développent dans des territoires relativement centraux où le coût du foncier est élevé et où les ménages de classes moyennes se voient contraints d'adapter leurs exigences aux revenus dont ils disposent, en visant des terrains plus petits. Ces maisons trouvent amateur à la condition d'être déjà construites, ce qui rassure les candidats-acquéreurs.

Les divisions de terrains et d'immeubles

Chez nous, la densification des lotissements existants, phénomène souvent baptisé «Bimby» (Build in my Backyard) n'est pas directement promue par les pouvoirs publics ni systématisée à l'échelle d'ensembles de maisons unifamiliales. Toutefois, certains mouvements spontanés et ponctuels sont perceptibles sur le terrain: construction sur des anciens espaces de jardin, notamment dans le Brabant wallon (**zone 2**) (division progressive de terrains par héritage ou donation transmettant la propriété aux générations suivantes qui bâtissent à leur tour sur des parcelles plus petites, construction de deux logements simultanément dans une même parcelle – le second logement étant soit destiné à un membre de la famille, afin de limiter les frais pour chacun des ménages, soit un investissement locatif, personnes âgées vendant leur maison avec une partie du jardin initial et se faisant construire un logement plus petit dans la partie restante...).

Le phénomène relève de stratégies de rentabilisation du foncier dans un contexte de hausse des valeurs immobilières et de précarisation des ménages, ou encore de stratégies de solidarité familiale dans un contexte de vieillissement de la population, et est encouragé par la facilité de division dans une série de situations où celles-ci peuvent se faire sur simple acte notarié: lors de donations, de sorties d'indivision successorale, ou de comblement entre deux constructions distantes de moins de 100 mètres sur voirie équipée.

Quant aux divisions d'immeubles d'habitation, elles sont répandues dans les petites villes comme dans les plus grandes, en lien avec la précarisation et la diminution de la taille des ménages, avec aussi un risque d'exploitation des populations modestes par des propriétaires à la recherche du profit maximal. Pour le reste, les villages et les campagnes recèlent des immeubles de grande taille avec une valeur patrimoniale, désaffectés suite aux évolutions du monde rural et présentant un potentiel de division. Anciennes fermes, villas de villégiature, usines, maisons communales, gares ou écoles... font souvent l'objet de transformations en plusieurs logements. Des pratiques de régulation du phénomène sont mises en œuvre par les autorités locales et régionales afin de maintenir la qualité du patrimoine et d'éviter des divisions à outrance.

Conclusion et pistes

En conclusion, les promotions d'appartements contribuent, en milieu rural comme ailleurs, à adapter le parc de logements aux nouveaux besoins en logements de petites tailles liés à la réduction de la taille des ménages, au vieillissement, à la nécessité de logements locatifs en milieu rural comme en ville. L'offre d'appartements permet à des ménages qui ont les moyens suffisants de rester dans leur région d'origine pour leurs vieux jours ou suite à une séparation, tout en se recentrant dans des noyaux urbains ou, plus rarement, villageois. L'offre de maisons mitoyennes sur de petites parcelles issues de promotions immobilières permet des acquisitions à un coût plus modéré dans des régions où la pression immobilière est forte. De manière générale, l'offre neuve de maisons ou d'appartements, le plus souvent investie par un public relativement aisé, influe également sur le peuplement des localités et la dualisation territoriale. Dans un tissu bâti ancien de centre-bourg, elle sera susceptible de contribuer à plus de mixité sociale, voire à une certaine revalorisation, alors que dans des périphéries aisées, elle accentue plutôt la dualisation en défaveur des centres.

Face au développement de cette offre neuve, les tentatives de régulation gagneraient à être soutenues par un observatoire de la construction neuve et un suivi de son adaptation aux besoins en logement. Pour rencontrer au mieux des besoins fluctuants, la flexibilité et l'adaptabilité de ces logements sont à encourager. Enfin, restent deux défis de taille à rencontrer : le maintien d'une offre de logements à coût modéré et la diversification locale des logements pour limiter la dualisation croissante.

4.3 DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT PUBLIC

Comment se porte le logement public dans les communes rurales et semi-rurales? Quels acteurs contribuent-ils à son développement? Quels sont les freins rencontrés? La situation est abordée de manière générale puis séparément pour le logement social et le logement moyen. Le travail repose sur la cartographie et l'analyse de données statistiques et sur un recueil d'informations par entretiens auprès d'acteurs locaux et régionaux du logement public.

La législation wallonne impose un objectif de 10 % de logements publics par commune, qui n'est atteint que par une petite vingtaine de communes rurales ou semi-rurales, pour la majorité situées en Hainaut ou en province de Liège. En effet, historiquement, le logement social (plus de 100.000 logements sur les 117.000 logements publics que compte la Wallonie) s'est développé dans ou à proximité du sillon industriel pour faciliter l'accès du monde du travail à des conditions de logement plus dignes. De son côté, la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne (S.N.P.P.T.) a tenté de freiner l'exode rural par des mesures en faveur de l'accès à la propriété, en périphérie des villes mais aussi dans des régions rurales plus éloignées bien équipées en transports publics pour faciliter l'accès aux lieux de travail. De ce passé subsistent peu de sociétés de logement et peu de logements publics locatifs en milieu rural.

Un début de rattrapage est cependant en train de s'opérer dans les communes rurales, tandis que les communes les plus dotées en logements sociaux voient parfois leur nombre diminuer en raison des importantes rénovations nécessaires et des démolitions et ventes que la construction neuve n'arrive pas à compenser. Dans les régions rurales, les logements en projet sont plus nombreux dans de petites villes où ils sont portés par les Sociétés de Logement de Service Public (SLSP). La part des autres opérateurs (communes, CPAS, associations) est plus importante dans les communes rurales du sud du sillon, mais pour des projets de faible ampleur : ces acteurs portent le quart des logements en projet dans les « communes rurales à dominante forestière avec activités touristiques », et le cinquième d'entre eux dans les « communes rurales à dominante agricole ». Le rôle des Agences Immobilières Sociales (AIS) est à souligner dans les communes les plus rurales : elles gèrent 41 % des logements publics dans les

« communes rurales à dominante forestière », et environ un cinquième d'entre eux dans les « communes-centre et centres touristiques » ainsi que dans les « communes résidentielles en zone rurale »³.

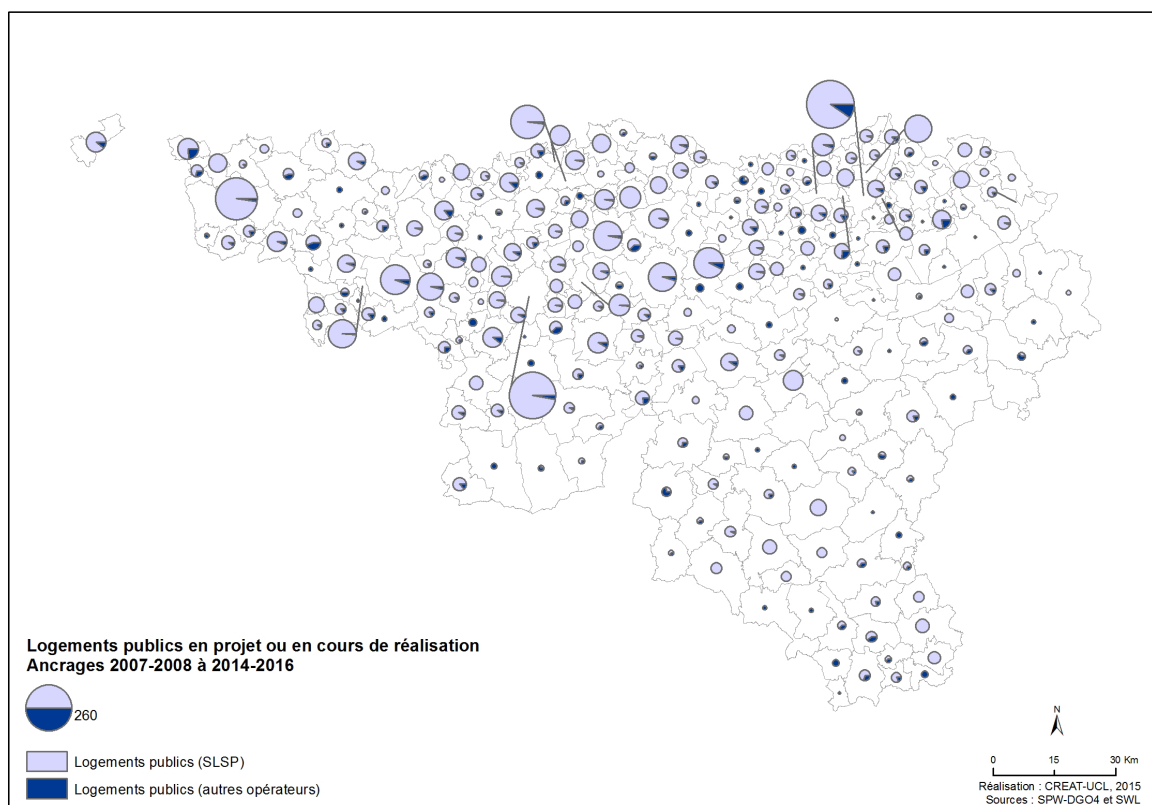


Figure 7 : Logements publics en projet ou en cours de réalisation. Ancrages 2007-2008 à 2014-2016
(Sources : SPW-DGO4, SWL).

Les candidatures à un logement social sont un indicateur insuffisant des besoins locaux en logements locatifs abordables, celles-ci ne pouvant s'exprimer que par rapport à une offre préexistante, et le logement social n'apportant que peu de réponses à certaines problématiques spécifiquement rurales telles que la résidence permanente dans des hébergements situés en zone de loisirs (environ 10.000 personnes concernées en Wallonie, phénomène-symptôme du manque de logements à loyer modéré). Quelques secteurs présentent un décalage particulièrement important entre l'offre et la demande de logement social : Mons et ses périphéries Nord et Sud (**zone 4**), des communes de l'Est du Brabant wallon (**zone 3**), la zone comprise entre Namur-Andenne et Dinant-Ciney (**zone 8**), des villes telles que Bastogne, St Vith, Bouillon,...

Quant aux logements moyens locatifs, ils sont à la fois peu répandus sur le territoire wallon, (en gros un millier de logements gérés par les SLSP et 150 logements communaux issus des opérations de développement rural – souvent des rénovations de bâtiments à valeur patrimoniale au sein des tissus villageois-) et peu adaptés à la demande pour ce qui est des logements moyens des SLSP, qui peinent paradoxalement à trouver preneur, leur prix s'approchant de ceux du marché, alors qu'ils sont encore fréquemment assimilés à du logement social.

³ Les expressions entre guillemets renvoient à la typologie Dexia présentée précédemment

Cette faible offre est d'autant plus dommageable en milieu rural que les difficultés d'accès au logement, non seulement pour les plus faibles revenus, mais aussi pour les natifs et les ménages à revenus moyens, y sont un constat récurrent.

La politique d'ancrage communal⁴, la diversification des porteurs de projet et la fixation d'objectifs quantifiés à atteindre dans ce domaine ont un rôle mobilisateur sur les acteurs locaux, tant en matière de production de logements publics que de localisation de ceux-ci dans des noyaux suffisamment équipés. Toutefois, les petites sociétés de logement desservant de nombreuses communes ont tendance à freiner leur intervention, considérant que toute nouvelle création de logement creuse leur déficit, tandis que les communes préfèrent souvent promouvoir des logements à destination de « natifs », logements dont elles gardent la maîtrise et qui peuvent générer des recettes, plutôt que d'attirer des populations extérieures en difficulté comme cela peut se produire via le système d'attribution du logement social. La croissance du parc public est donc très lente. Pourtant il y a lieu de se battre sur tous les fronts. Il s'agit à la fois de répondre aux besoins locaux en logements à loyer modéré (manque de logements locatifs, notamment pour les jeunes et les aînés, précarisation, vieillissement, situations de mal-logement...) et parfois de revitaliser certaines zones en déclin par un apport de populations nouvelles, mais aussi d'instaurer une mixité sociale dans le peuplement des localités et une solidarité territoriale dans la prise en charge de la pauvreté.

Les pistes préconisées sont :

- la modulation du cadre régional relatif à la production de logement public de manière à mieux tenir compte des spécificités démographiques, socio-économiques et culturelles des différents territoires. Pour ce faire, au-delà des diagnostics communaux sommaires demandés actuellement, des diagnostics supra-locaux approfondis sur les besoins devraient déboucher sur une stratégie de localisation des logements publics au sein des périmètres analysés ;
- le développement de l'habitat public, non seulement en ville mais aussi dans les villages suffisamment équipés, notamment en y encourageant la création de logements par le biais du développement rural, la prise en gestion de logements privés par les AIS ou d'autres opérateurs, ainsi que les opérations d'aide locative du Fonds du logement ;
- la régulation systématique des loyers de logements produits à l'aide de subventions publiques (développement rural, rénovation urbaine...);
- le développement d'habitat innovant pour faire face à des besoins spécifiques (logements intergénérationnels, colocations pour personnes âgées ou isolées, logement public alternatif dans les régions connaissant beaucoup d'habitat permanent en zones de loisirs...).

4.4 DYNAMIQUE D'INTÉGRATION DANS LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Les pôles de compétitivité ont été créés en 2005 par l'exécutif wallon afin de stimuler les secteurs d'activités porteurs, de manière à créer une dynamique de croissance nouvelle au niveau régional et positionner la Wallonie sur le plan international. Toutefois, force est de constater que cette dynamique, pourtant positive en termes de croissance économique et de retombées, ne profite pas à l'entièreté de la Wallonie et laisse à l'écart l'essentiel des espaces ruraux.

⁴ Dans le cadre de cette politique, chaque commune est tenue d'établir dans la foulée du renouvellement du conseil communal une déclaration de politique du logement qui détermine les objectifs et les principes des actions à mener en vue de mettre en œuvre le droit à un logement décent. Elle doit également élaborer des programmes triennaux d'actions en matière de logement, qui sont le recueil des projets initiés par les différents opérateurs en matière de logement que sont les Communes, les CPAS, les SLSP, le FLW ainsi que différentes ASBL. Par leur déclaration, et leurs programmes successifs, les pouvoirs locaux doivent veiller à diversifier l'offre en logements disponibles sur leur territoire, à permettre la réalisation de logements sociaux ou assimilés, d'insertion et de transit, ainsi qu'à lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements.

Dans un premier temps, nous avons cherché à identifier l'intégration des différentes zones rurales dans les six pôles de compétitivité : BioWin ; GreenWin ; Logistics in Wallonia ; Mecatech ; Skywin et WagrALIM.

Nous montrons que la structure spatiale des pôles de compétitivité est concentrée autour de deux espaces métropolitains que sont le triangle « Bruxelles – Charleroi – Namur » et Liège (**zones 2, 4, (5) et 6**). La **zone 1** et le nord de la **zone 9** s'insèrent plus ou moins bien selon les pôles.

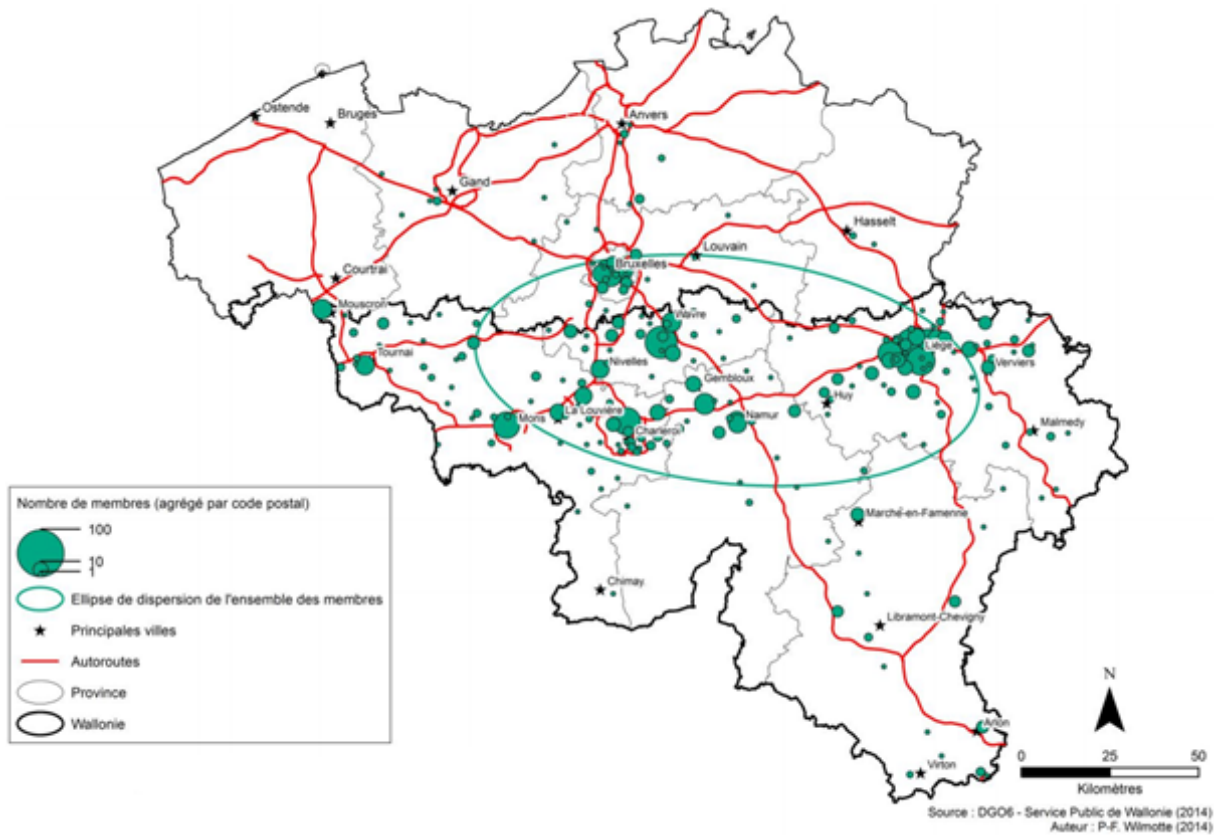


Figure 8 : Localisation des membres actuels et anciens des six pôles de compétitivité en Wallonie (Wilmotte 2014).

Les zones qui s'insèrent au moins partiellement dans les pôles sont les zones dans lesquelles sont présentes des communes urbaines (**zones 1, 2, 4, 5, 6 et 9** (nord de la zone)). Tandis que les **zones 3, 7, 8, 9** (sud de la zone) **et 10** avec un maillage urbain faible présentent des difficultés à s'insérer dans la dynamique des pôles de compétitivité.

En termes de compétitivité et d'innovation, on peut noter une dynamique à deux vitesses en Wallonie dans laquelle il apparaît clairement un avantage pour les territoires à vocation métropolitaine, c'est-à-dire ceux situés au nord du sillon Sambre et Meuse. Ainsi, les zones situées au sud du sillon qui n'ont ni les entreprises, ni les centres de recherche, ni les institutions pour s'insérer dans les pôles sont exclues ou très mal intégrées dans cette dynamique.

Dans un premier temps, nous définissons les moteurs et les freins à l'intégration dans la dynamique : d'une part, de manière globale du point de vue de l'ensemble des pôles de compétitivité ; d'autre part en nous focalisant sur la situation actuelle des zones qui sont déjà intégrées dans les pôles de compétitivité ou qui possèdent un réel potentiel d'intégration et qui sont susceptibles de s'intégrer davantage à l'avenir.

C'est un fait qu'il y a une question prépondérante de localisation stratégique dans l'intégration des différentes zones au sein des pôles de compétitivité. Nous avons relevé deux paramètres principaux qui interviennent : la proximité aux zones métropolitaines et à des communes à caractère plus urbain, et la proximité entre partenaires de projets. En termes d'infrastructures, deux paramètres sont également déterminants : la proximité aux infrastructures de transports et la présence d'un centre universitaire. Enfin, nous soulignerons l'importance de l'héritage du passé : industriel ou rural de la zone.

Parmi les zones rurales au potentiel d'intégration, on cite :

- La région de Redu et Transinne dans la **zone 8** qui montre une insertion grandissante dans le pôle SkyWIN et dans le domaine aérospatial wallon et européen grâce au centre de l'Agence Spatiale Européenne (ESA) à Redu et au parc d'activités Galaxia à Transinne.
- La région du Luxembourg dans la **zone 10** qui montre un potentiel important d'insertion dans le pôle de compétitivité Logistics in Wallonia. En effet, avec la présence d' « Ardennes Logistics », et du « Terminal Conteneurs d'Athus » l'insertion dans le pôle de compétitivité devrait être complète. Toutefois, les nouveaux membres du pôle ont tendance à se localiser autour de Liège et de Bruxelles.

Les recommandations pour encourager la dynamique d'intégration des espaces ruraux dans les pôles de compétitivité sont les suivantes :

- Appliquer le principe d'équité territoriale : la notion de compétitivité, abordée dans le cadre des pôles, doit être appréhendée en termes d'égalité des chances entre les différents acteurs et territoires. Cette approche reposant sur le principe d'équité territoriale nécessiterait de tenir compte de la situation d'origine, de l'environnement géographique, économique et humain, en tenant pour objectif principal d'assurer la cohésion territoriale. La politique de gouvernance des pôles de compétitivité en Wallonie répond à une approche « bottom-up ». En France, la stratégie de gouvernance des pôles est davantage « top-down » ce qui permet de mieux réfléchir à l'implantation géographique des pôles de compétitivité et à tenir compte des zones défavorisées et plus périphériques ;
- Développer des « pôles d'excellence rurale » : ces pôles ont été mis en place en France pour labelliser des projets de développement économique. Ils sont considérés comme le versant rural des pôles de compétitivité et s'appuient sur le fait que les zones rurales n'ont pas les mêmes logiques économiques que les zones urbaines, d'où l'intérêt d'adapter les politiques des pôles de compétitivité de manière à ce qu'elles s'appliquent aux spécificités rurales ;
- Fortifier l'image de la Wallonie : développer une notion d'identité commune en Wallonie est fondamental pour encourager le développement de constructions collectives et territoriales telles que les pôles ;
- Soutenir la formation et stimuler l'entrepreneuriat dans les espaces ruraux : il faut valoriser le capital humain des espaces ruraux, de manière à ce que les profils et les formations correspondent aux attentes des entreprises. L'intégration dans les pôles des très petites entreprises (TPE), élément très important du tissu économique rural, est également une piste à explorer.

4.5 DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES NTIC (DES TIERS LIEUX)

Disposer de plus de flexibilité, atteindre de meilleures conditions de travail et développer les idées collaboratives sont des attentes de plus en plus plébiscitées par la population active. C'est pour répondre principalement à celles-ci que les tiers-lieux, espaces hybrides entre le domicile des travailleurs et leurs lieux de travail, se sont développés, notamment grâce à l'essor des nouvelles technologies de la communication. Nous avons constaté qu'ils pouvaient être déclinés en plusieurs types d'espaces tels que les espaces de coworking, les espaces de télétravail ou encore les tiers-lieux publics.

La transposition du principe du tiers-lieu dans les zones rurales n'est pas évidente de prime abord. Nous avons tenté, sur base de la littérature sur le sujet et sur base de divers indicateurs spatiaux en Région wallonne de détailler les moteurs et les freins du développement des espaces de tiers-lieux dans les zones rurales. Les principaux moteurs abordés sont :

- l'existence d'une communauté locale initiatrice et porteuse de projet ;
- le potentiel quantitatif d'utilisation des tiers-lieux ;
- les zones de difficultés en lien avec les trajets pendulaires domicile-travail, en considérant que ces zones sont des zones comptant un nombre élevé d'utilisateurs potentiels, mais également où la création de tiers-lieux est stratégique vis-à-vis des problèmes de transports et de déplacements ;
- la connexion au haut-débit et très haut-débit ;
- la présence de structures existantes sur lesquelles s'appuyer, tels que les espaces publics numériques et les ateliers ruraux.

En combinant ces différentes caractéristiques, on peut avoir une idée des zones rurales dans lesquelles il semble y avoir de réelles opportunités pour la dynamique de développement des espaces de tiers-lieux.

Les zones les plus propices sont les **zones 2, 4, 5 et 10**. Les zones rurales sous influence urbaine sont en général de bonnes candidates pour le développement d'espaces de tiers-lieux. Dans la **zone 6**, il apparaît que les travailleurs à proximité de Liège ne parcourent pas beaucoup de kilomètres et ne passent pas beaucoup de temps dans les transports pour se rendre sur leur lieu de travail. De simples espaces de télétravail pourraient ne pas intéresser les travailleurs puisque se rendre sur son lieu de travail n'est pas une contrainte majeure dans cette zone. **La zone 9** n'est pas vraiment propice au développement de cette dynamique. Les travailleurs de l'ouest de la zone parcourent néanmoins de longues distances et perdent beaucoup de temps pour aller travailler. La qualité du réseau internet devrait être améliorée pour envisager le succès des espaces tiers dans cette zone. Quant à la **zone 7**, il apparaît que la partie nord de la zone présente une bonne opportunité pour développer la dynamique, même si le réseau d'internet mobile devrait être amélioré.

Au vu des résultats, on voit que le succès d'une telle dynamique repose sur un grand nombre de facteurs, qui doivent être pris en compte pour mettre en évidence les opportunités de création de tiers-lieux. Pour citer quelques recommandations d'ordre général, en priorité dans les zones porteuses identifiées dans l'étude, on notera la nécessité de :

- Mettre en place des stratégies d'identification des communautés locales initiatrices de tiers-lieux ou présentant un potentiel pour développer ceux-ci. Ces communautés sont essentielles pour la bonne conduite et le succès d'un projet de coworking ;
- Equiper en priorité les lieux identifiés pour le co-working ou comme tiers lieux au sein des espaces ruraux de réseaux de fibres optiques et d'un bon internet mobile ;
- Prendre en compte les spécificités du territoire en se questionnant sur la réelle valeur ajoutée que

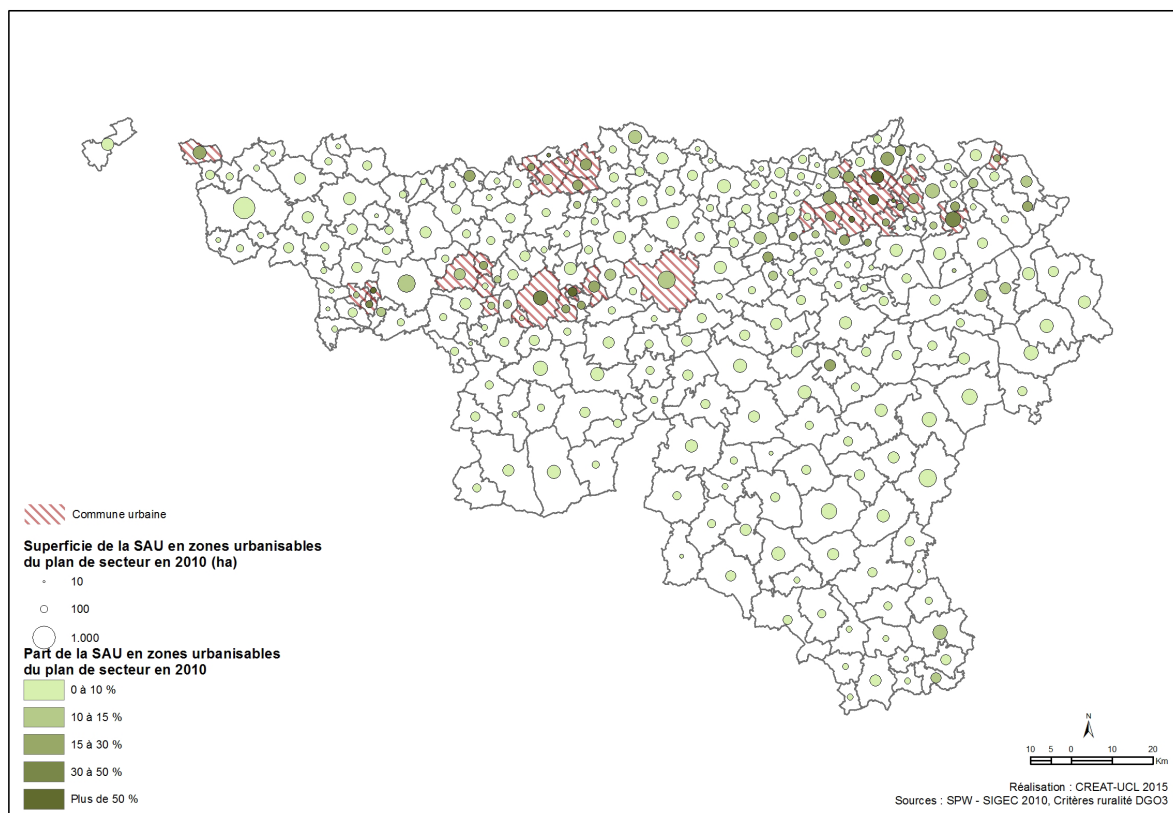
peut apporter l'implantation d'un tiers-lieu pour celui-ci ;

- Explorer les possibilités de coworking dans le monde agricole.

4.6 DYNAMIQUE DE PRESSION SUR LE FONCIER AGRICOLE, FACE À L'ARTIFICIALISATION DES TERRES

Préserver l'espace agricole constitue un objectif largement reconnu au niveau wallon. En Wallonie, près de 46.500 hectares de superficie agricole utile (SAU) se situent encore en zone urbanisable (+ 4.200 hectares en zone d'extraction) et par conséquent non protégés de l'urbanisation. Il s'agit principalement de prairies permanentes. Leur disparition semble inéluctable à court ou long terme.

La vitesse à laquelle nous assisterons à cette disparition varie spatialement. Cette vitesse est principalement liée à deux grands facteurs : l'importance de la dynamique d'urbanisation et l'importance d'un potentiel foncier supplémentaire pouvant également absorber la dynamique d'artificialisation des terres. Ainsi, au sein de la zone d'habitat et de la zone d'activité économique, un peu moins d'un hectare sur deux de terre agricole est utilisé par des agriculteurs à des fins de production agricole. Cette situation permet de limiter la perte de la superficie agricole utile. Hors de ces zones, la situation est fortement différente, trois quarts des terres agricoles au sein des zones d'aménagement communal concerté (ZACC) sont directement exploitées par des agriculteurs et ce pourcentage monte à plus de 90% au niveau de la zone agricole. Par conséquent, la mise en œuvre d'une ZACC ou une modification du plan de secteur concernant la zone agricole impacte directement les superficies utiles des agriculteurs.



En contrepartie, 65.000 hectares de terres agricoles ne sont pas repris comme SAU au sein de la zone agricole. Aucune analyse n'a cependant encore été menée pour évaluer avec précision les caractéristiques foncières de ces terres agricoles (propriétaires, usages, taille, localisation...). Par conséquent, il est difficile d'évaluer le rôle que pourraient jouer ces terres dans l'évolution future de la SAU en Wallonie. Sont-elles définitivement perdues pour l'agriculture ou au contraire sont-elles disponibles pour contrebalancer les pertes de SAU en zones urbanisables? Cette part de terres agricoles non utilisées à des fins de productions par les agriculteurs est-elle stable dans le temps?

Ces questions mettent en évidence l'intérêt de la création d'un observatoire du foncier en Wallonie. Il nous semble que cet outil doit permettre d'aller au-delà des seules études « consommation d'espace et prix du foncier ». Cela apparaît indispensable au vu des moteurs, des freins, des dynamiques présentes et de la complexité de la problématique au regard de la multifonctionnalité attendue de ces espaces.

En effet, l'urbanisation n'est pas le seul facteur qui peut impacter les activités agricoles. Mais l'absence de données et d'études sur le sujet rend difficile l'estimation des terrains qui sont perdus par les agriculteurs hors phénomène d'urbanisation. Or différents auteurs s'accordent pour souligner que la « préservation des espaces de production doit s'accompagner du maintien des usages agricoles des terres » (Germain & Thareau, 2011) et qu'il faut garantir que le foncier inconstructible continue d'être utilisable par les agriculteurs. À cet égard, le rôle économique que l'agriculture joue doit être intégré dans la vision territoriale d'un territoire: « Les controverses sur la maîtrise de l'étalement urbain ne se limitent pas à la question des espaces non bâtis et aux conséquences environnementales de cette consommation. Elles concernent également la place occupée par l'agriculture comme fonction économique sur le territoire communal » (Melot & Bransiecq, 2013).

Sur ces bases, Germain & Thareau (2011) énoncent trois priorités logiques afin de mieux garantir la place de l'agriculture :

- Réduire la consommation de foncier pour l'aménagement afin de préserver les espaces agricoles;
- Inclure les enjeux agricoles dans les choix de localisation des secteurs à urbaniser;
- Offrir une visibilité sur le long terme sur le devenir des terres afin de réduire la spéculation et donner aux agriculteurs du temps pour s'adapter.

Pour y répondre, il semble qu'inverser la vision territoriale telle qu'elle est appliquée actuellement puisse être bénéfique dans certains cas. La plupart des projets de territoires évaluent les besoins en terrains résidentiels, terrains économiques ou autres. L'espace agricole est principalement considéré comme un espace dont il faut limiter les pertes (voire un « espace-réserve »). Identifier les besoins des agriculteurs en termes de superficie (SAU et superficie additionnelle) pour maintenir une exploitation viable en fonction des évolutions attendues et ainsi confirmer le rôle de l'agriculture au sein du territoire semble pourtant une piste intéressante et une porte d'entrée judicieuse pour tenter de limiter au maximum les pertes de superficies agricoles dues à l'artificialisation des terres (dans les zones urbanisables) ou à la pression exercée par d'autres usages (dans les zones non urbanisables). À l'heure où la multifonctionnalité de l'agriculture est mise en avant (projet de SDER adopté en 2013, code wallon de l'agriculture...), les fonctions et usages de l'espace agricole sont questionnés quotidiennement et des choix posés aujourd'hui à court terme peuvent s'avérer déterminants sur la présence d'une activité agricole à long terme.

4.7 DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

L'analyse de la dynamique de développement des PME en milieu rural est handicapée par un manque de données précises et disponibles à différentes échelles.

Ce manque de fiabilité dans les données s'explique principalement par la notion relativement large que recouvre le terme de PME. En fonction des auteurs et des méthodologies utilisées, le nombre de PME en Wallonie peut varier de 75.000 à plus de 250.000. Si la principale explication provient du fait de considérer ou non les entreprises individuelles (entrepreneurs en tant que personne physique) et les entreprises unipersonnelles (entreprises d'une seule personne), celle-ci n'explique pas tout. Des divergences fortes entre les chiffres apparaissent également lorsqu'il s'agit d'aborder le nombre d'entreprises avec un nombre plus important d'effectifs.

Les statistiques s'accordent cependant pour illustrer l'importance des PME dans le tissu d'entreprises en Belgique ou en Wallonie. Au niveau des espaces ruraux, davantage encore que les PME, les très petites entreprises, voire les microentreprises sont les plus représentatives. Elles semblent cependant échapper aux statistiques régulièrement avancées. Par conséquent, nous recommanderons en premier lieu d'améliorer au niveau belge ou wallon les statistiques disponibles pour les PME ou TPE.

Ce manque de données statistiques empêche de dresser un état des lieux détaillé relatif aux PME en milieu rural. Différentes études au niveau national ou régional font néanmoins ressortir les éléments suivants :

- La diversité du secteur PME wallon est relativement élevée (Ernst & Young, 2014). Il y a peu de différences majeures à ce niveau entre les provinces wallonnes, à l'exception peut-être de la province du Luxembourg qui présente une diversité moindre.
- La densité d'entreprises par habitant (hors entreprises individuelles) est plus faible en Wallonie qu'en Flandre. Ceci est particulièrement marqué pour certaines zones identifiées (**zone 10 et 4**).
- Au niveau des entreprises individuelles, la densité d'entreprises par habitant en Wallonie est aussi élevée qu'en Flandre et la densité de ce type d'entreprises est particulièrement élevée dans une série de communes rurales au sud du sillon Sambre et Meuse (**zones 7, 8 et 9**).
- Les différences de densité d'entreprises par habitant entre la Wallonie et la Flandre sont principalement historiques. Depuis quelques années, l'écart semble se stabiliser même si la Wallonie souffre d'une disparition prématurée de ses PME (taux de survie plus faible). Le taux de création est par contre proche de celui observé en Flandre.

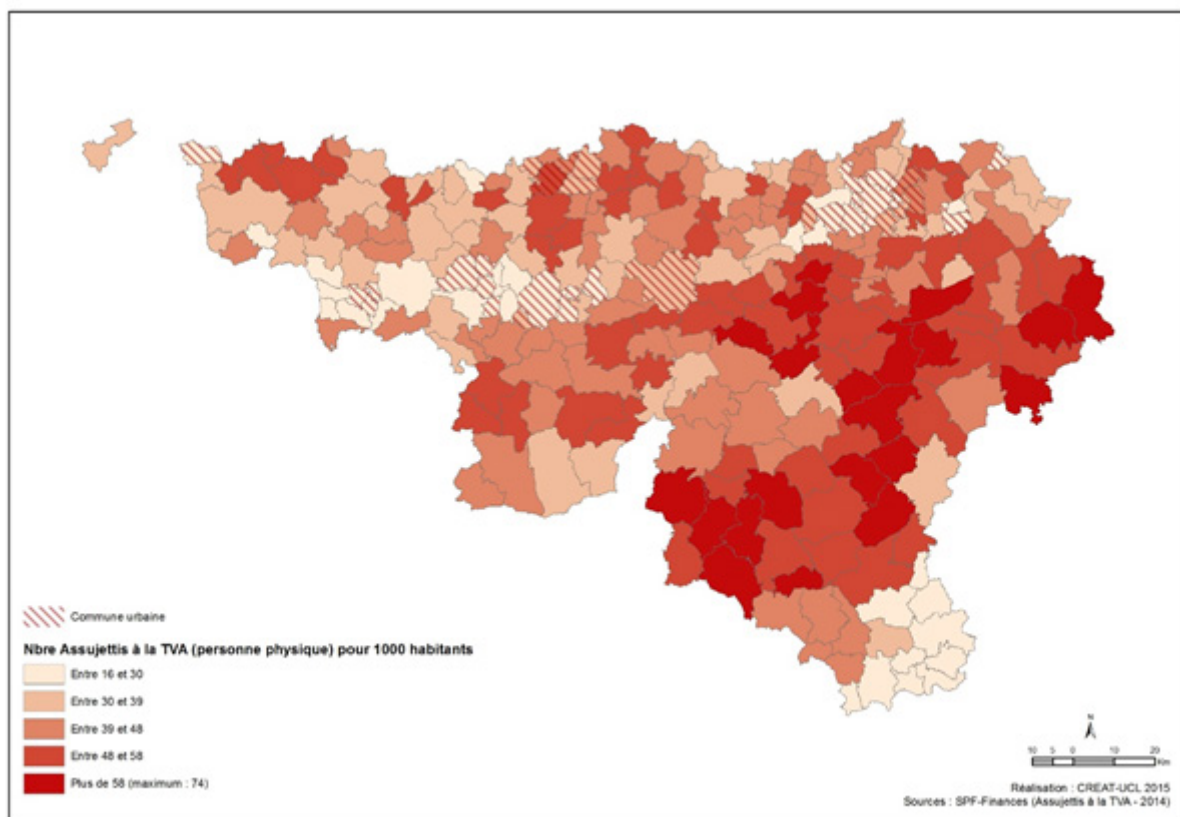


Figure 10: Densité d'assujettis à la TVA en tant que personne physique par commune (2014). Source : SPF-Finance, Assujettis à la TVA

Dès lors sur base de ces éléments et de la littérature existante, il nous semble utile de ne pas enfermer le rural dans une dynamique résidentielle ou viser uniquement un développement endogène⁵ pour ces territoires.

Premièrement car la densité de PME par habitant peut être considérée comme élevée sur un ensemble de communes rurales. Le développement ou le maintien de ces activités en milieu rural sont essentiels pour assurer la vitalité des territoires ruraux.

Deuxièmement car une série de communes rurales sont directement concernées par les dynamiques métropolitaines. Le Plan Marshal 4.0 vise à renouveler la stratégie des pôles de compétitivité sur base de la spécialisation intelligente avec comme objectif la participation accrue des PME aux appels à projets et le développement de compétences permettant de lancer et de mettre en œuvre les innovations portées par les pôles. Les nombreuses PME présentes en milieu rural et désireuses de s'impliquer dans les pôles de compétitivité devraient dès lors bénéficier des mesures qui seront prises, voire de mesures spécifiques relatives aux TPE. Il y a lieu de s'assurer que la localisation de ces entreprises en milieu moins dense mais à proximité des zones métropolitaines ne soit pas un frein à leur intégration au sein des pôles. Un lien fort entre la métropole et son hinterland ne peut que bénéficier à ces deux espaces. L'espace rural ne peut se satisfaire d'une vocation résidentielle seule.

⁵ Le terme «territoires ruraux» n'apparaissait que sous l'objectif II.3.d «Amplifier l'économie résidentielle et le développement endogène» dans le projet de SDER adopté par le Gouvernement wallon en 2013.

Troisièmement car comme cela a été exposé sur base des exemples français, les espaces ruraux wallons accueillent ou pourraient accueillir un nouveau type d'entrepreneurs. Même si les données disponibles ne nous ont pas permis de confirmer et/ou quantifier ce phénomène, il est important de ne pas limiter l'entreprenariat au sein des espaces ruraux à une certaine forme d'entreprenariat « traditionnel ». Face aux dynamiques métropolitaines, les territoires ruraux plus éloignés des métropoles peuvent également attirer des entreprises spécialisées tournées vers un marché local ou international. Il y a lieu de s'assurer que ceux-ci disposent des éléments permettant d'accueillir de nouveaux entrepreneurs et puissent répondre aux attentes des nouvelles entreprises. Cette dynamique de création d'entreprises en milieu rural est à mettre en lien entre autres avec l'attractivité résidentielle forte que les espaces ruraux continuent à présenter⁶ et le développement des nouvelles technologies qui devrait permettre de dépasser certains freins liés à la localisation.

4.8 DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES EMPLOIS RÉSIDENTIELS ET LIÉS AUX SERVICES

Le phénomène de vieillissement et l'accès aux services de la population âgée dans les espaces ruraux sont des problématiques qui interpellent les autorités publiques. En Wallonie, dans les zones rurales, beaucoup dénoncent en effet une mauvaise disponibilité des services aux personnes âgées.

Cette brève analyse nous a premièrement permis de mettre en évidence le fait que le vieillissement de la population rurale en Wallonie ne répond pas à une tendance unidirectionnelle et spatialement homogène, mais à une diversité de phénomènes de vieillissement se traduisant par une multitude de situations et de contextes locaux. Quantitativement, le vieillissement de la population des zones rurales est à la conjonction de plusieurs phénomènes de nature culturelle, migratoire et liés aux conditions naturelles. Qualitativement, les personnes âgées de ces zones possèdent des profils socio-économiques et culturels très différents.

Dans la suite, nous avons proposé de nous focaliser sur la dynamique de création d'emplois en lien avec les services de soins de santé et d'aide (principalement hébergement), dynamique particulièrement pertinente dans le contexte de vieillissement et de perte d'autonomie de la population. En ce qui concerne la déclinaison de cette dynamique dans les différentes zones rurales, nous avons pu tirer quelques conclusions, en gardant à l'esprit qu'il s'agit de constats générales, ne reflétant pas nécessairement la diversité des situations locales à une échelle plus fine.

On estime ainsi que les zones rurales du sillon Sambre-et-Meuse (**zones 4, 5 et 6**) ne présentent pas de difficultés majeures d'accès (proximité) aux établissements d'hébergement et services de santé pour les personnes âgées. Toutefois, on note que les personnes âgées des **zones 4 et 6** présentent un profil social précaire mais également un mauvais état de santé en comparaison aux autres zones rurales wallonnes.

Dans les **zones 7, 8 et 9**, l'arrivée de migrants retraités nécessite de diversifier l'offre en services de santé pour répondre à une multitude d'utilisateurs potentiels, aux profils socio-économiques contrastés.

Dans les **zones 1, 2 et 10**, à proximité de métropoles en dehors de la Wallonie, il est intéressant de voir que le nombre d'établissements pour personnes âgées est trop faible pour la population âgée. Il y a donc dans ces zones une réelle opportunité de création d'établissements pour améliorer la dynamique de développement de l'emploi.

⁶ Voir dynamique d'attractivité résidentielle des ressources naturelles

Afin d'approfondir les résultats de cette recherche et de quantifier les réelles opportunités de création d'emplois en lien avec ces services, nous suggérons qu'une étude approfondie sur les écarts entre l'offre et la demande d'hébergement et de soins soit menée. Cette enquête devrait également prendre en compte la répartition spatiale des établissements, surtout pour les résidences-services et les centres d'accueil de jour qui nécessitent un accès facile et une proximité plus immédiate que les maisons de repos. Elle devrait également tenir compte des profils sociaux et « qualitatifs » de la population âgée afin de préciser la demande en services et de prendre en compte l'offre de soins informelle (entraide familiale, entre amis, voisinage, etc.).

Nous pensons également que les centres d'accueil de jour sont une alternative intéressante aux maisons de retraite lorsque l'état de santé des personnes le permet. Effectivement, ces centres permettent aux personnes âgées de rester chez elles et de conserver une certaine autonomie. Maintenir les personnes âgées à domicile est une priorité pour le gouvernement wallon.

4.9 DYNAMIQUE D'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE DES RESSOURCES NATURELLES

La migration pour les aménités naturelles est un phénomène qui se marque dans les espaces ruraux. La tranquillité, les espaces verts, des paysages de qualité sont autant de motivations qui conduisent les ménages à localiser leur résidence dans un environnement jugé de meilleure qualité. Ce type de migration est une des forces sociales directrices qui peut contribuer au développement socio-économique d'une région rurale.

Nous avons choisi de traiter cette dynamique sur base de la littérature. Nous nous sommes aperçus que très peu d'études traitent du sujet. Nous avons dès lors jugé nécessaire de compiler les informations disponibles et de terminer cette analyse en émettant des recommandations pour approfondir la question.

La dynamique d'attractivité résidentielle des ressources naturelles est une dynamique qui se manifeste sous l'action conjointe de deux aspects du capital territorial : le capital naturel et le capital culturel.

Nous avons pu mettre en évidence le fait que ces deux capitaux territoriaux sont étroitement imbriqués dans notre étude puisqu'ils se réfèrent tous les deux aux relations qu'entretient la société avec la nature. Ces relations relèvent des quatre dimensions de la nature : la dimension fonctionnelle et utilitariste, la dimension esthétique, la dimension patrimoniale et la dimension symbolique. Chaque individu possède ses propres représentations et perceptions vis-à-vis des différentes caractéristiques naturelles à des degrés d'appréciation plus ou moins élevés. Il existe une grande diversité de représentations et de relations avec la nature. Le capital naturel apprécié des résidents dépend donc de facteurs essentiellement subjectifs, d'ordre personnel et psychosociologique (parcours résidentiel, pratique de l'espace, représentations, éducation, profession, etc.). Pour mieux comprendre cette dynamique, il importe donc de recourir à des méthodes relevant des domaines de la psychologie et de la sociologie.

Il semble qu'il y ait un consensus autour de certains attributs du capital naturel des espaces ruraux qui pourraient expliquer les choix résidentiels. En effet, on les identifie quasi systématiquement à la notion de qualité des paysages ou de l'environnement.

Du côté du capital culturel, on note que les Wallons sont plus sensibles à la nature marquée par l'empreinte de l'Homme, c'est-à-dire reflétant davantage les aspects patrimoniaux du paysage que les aspects strictement naturels.

Nous nous sommes également intéressés aux moteurs permettant d'expliquer la présence de cette dynamique dans certaines zones rurales. Sur base des lectures réalisées, nous avons choisi d'en aborder deux : les moteurs liés à la dynamique de périurbanisation et les moteurs liés à la dynamique touristique des résidences secondaires.

- Premièrement, en ce qui concerne la dynamique de périurbanisation, nous avons ciblé l'exemple du Brabant wallon représenté par les **zones 2 et 3**. Dans ces zones, une enquête⁷ montre que 80% des migrants quittent Bruxelles pour des raisons environnementales tandis que plus de 90% choisissent le Brabant wallon pour des raisons également environnementales. Le calme, la tranquillité, la convivialité, les espaces verts, la présence de jardins, la verdure et les caractéristiques de la campagne et de la ruralité sont les principaux critères qui ont attiré les nouveaux résidents. Le caractère champêtre du Brabant wallon est souvent cité. Que ce soit pour fuir l'environnement bruxellois perçu comme nuisible, ou pour vivre dans un environnement de meilleure qualité dans le Brabant wallon, on voit que la dynamique de périurbanisation repose essentiellement sur l'attractivité des aménités naturelles.
- Deuxièmement, pour ce qui ressort de la dynamique touristique des résidences secondaires, la majorité des résidences secondaires en Wallonie se localisent dans les zones où l'indice de satisfaction par rapport à l'environnement est le plus élevé. Elles se localisent principalement dans les **zones 7, 8 et 9**. Notons que les **zones 2 et 3** présentent également des indices de satisfaction élevés, mais la pression du marché immobilier est telle que les résidences secondaires, autrefois nombreuses dans ces deux zones, ont été remplacées par des résidences principales (Schmitz, 2008).

Espace vert, qualité de vie, verdure, environnement, espace naturel, caractère champêtre, meilleur cadre de vie, calme... font partie d'une liste non-exhaustive de concepts qui permettent d'expliquer pourquoi les ménages choisissent de migrer dans les espaces ruraux. Malgré cela, ces termes restent flous et peu définis. Jusqu'aujourd'hui, très peu d'études ont cherché à combiner des critères d'évaluation objectifs et métriques à des critères plus qualitatifs relevant de la psychologie et de la sociologie pour réellement comprendre ce qui anime cette dynamique d'attractivité.

Au vu de l'importance des dimensions subjectives des relations à la Nature, nous recommandons d'approfondir cette dynamique en réalisant des interviews et des enquêtes au sein de la population (en prenant en compte les diverses catégories sociales et catégories « spatiales ») pour en apprendre davantage sur la perception et sur le vécu des espaces naturels. Seule une approche combinée et transversale permettrait d'appréhender plus en profondeur l'importance des espaces naturels dans les choix de stratégie résidentielle.

4.10 DYNAMIQUE LIÉE AUX RÉSIDENCES SECONDAIRES

La résidence secondaire est, selon la définition de l'INSEE « *une habitation servant notamment de logement de villégiature à ses propriétaires ou locataires, ceci uniquement pour des périodes de courte durée durant l'année (vacances, week-end, loisirs, etc.)* ». Les types de résidences secondaires sont divers, allant de la caravane résidentielle installée sur un terrain (aspect non traité ici) à la maison de caractère à la campagne en passant par l'appartement neuf. Il existe également des lotissements de secondes résidences, où celles-ci sont groupées.

⁷ Citer réf

Les statistiques officielles sur les résidences secondaires en Wallonie sont très lacunaires: elles font uniquement l'objet de quelques questions dans le cadre d'enquêtes nationales plus générales (enquête sur le budget des ménages jusque 2012, enquête Silk depuis 2011). Les données sur les taxes provinciales et/ou communales sur les secondes résidences ont fait l'objet d'une approche centralisée en 2015 par le biais d'une enquête de l'OTW.

Après un bref constat chiffré sur cette dynamique en Wallonie et dans la province de Luxembourg, les principaux moteurs, freins et impacts du développement des résidences secondaires ont été mis en évidence à partir de la littérature.

L'OTW recense 25764 résidences secondaires en Wallonie en 2015, dont 40% en province de Luxembourg, et 30% en province de Namur. Entre 81 et 2004, le nombre de résidences secondaires a décliné à proximité des villes importantes, une grande partie de ces logements s'étant mués en résidences principales (on observe un phénomène du même ordre sur le territoire français). Il en reste moins de 600 en Brabant wallon. En province de Luxembourg, le nombre de résidences secondaires est resté stationnaire (autour de 9.000 unités) entre 2000 et 2008 (avec une concentration dans la partie Nord) tandis que le nombre de ménages belges disposant d'une résidence secondaire dans le pays augmentait de 38% entre 2000 et 2010. La province ne capte donc pas la part qui pourrait théoriquement lui revenir dans cette croissance.

Les parcs résidentiels de W-E, lotissements de secondes résidences soumis à un permis spécifique, abritent une catégorie particulière de résidences secondaires : des habitations de 60m² maximum sur des parcelles de 200 m² maximum. Ces parcs sont concentrés essentiellement dans des vallées de l'Entre Sambre et Meuse (Nord de la zone 7), des environs de Durbuy, Somme-Leuze et Aywaille (zone 9). Ils connaissent pour une part une évolution vers de la résidence permanente qui pose différents problèmes de qualité de l'habitat : les infrastructures, les équipements (eau, électricité, égouttage...) et les logements n'ont pas été créés dans cette optique, et les localisations sont parfois assez excentrées. Le manque de logements à loyer modéré est considéré comme la source principale de ce phénomène d'habitat permanent, qui malgré les importantes mesures mises en œuvre par la Wallonie (Plan HP), est loin de se résorber.

Les moteurs du développement des résidences secondaires sont pour une part liés à la demande, pour une part à l'offre : du côté de la demande, un attrait pour les régions rurales de la part de populations vivant en habitat dense se développe, par un phénomène de compensation ; par ailleurs l'accroissement des générations de « mediors » (45 ans et plus) et de seniors est à l'origine d'une demande croissante de secondes résidences. Du côté de l'offre, la qualité de l'environnement naturel et bâti, notamment les zones boisées et vallonnées, un marché immobilier abordable et les perspectives de mise en location, sont des facteurs d'attractivité. Les filières d'accès à la seconde résidence évoluent : une partie d'entre elles sont transmises par héritage, les propriétaires ayant alors un lien particulier avec la localité puisqu'ils en sont souvent originaires. L'acquisition et/ou la rénovation d'une habitation traditionnelle a aussi la cote, mais plus récemment la construction neuve ou l'achat issu d'une promotion immobilière se développent également, de même qu'un attrait pour des localisations au sein de petites villes.

Les impacts locaux des résidences secondaires sont de nature diverse :

- Impacts économiques : liés aux dépenses alimentaires, de loisirs, shopping... (maximisés via la mise en location des résidences en plus de l'occupation personnelle par les propriétaires), mais aussi liés aux dépenses de rénovation des immeubles ; apport de ressources aux collectivités locales via les taxes sur les secondes résidences ;

- Impacts sociaux: la présence de résidents secondaires en trop grand nombre peut être source de certaines nuisances mais leur participation (variable) à la vie associative peut aussi contribuer à la revitaliser et à élargir les réseaux locaux ;
- Impacts environnementaux: les incidences issues des pressions liées au tourisme de séjour (consommation d'eau et d'énergie, production de déchets..) dépendent du modèle d'aménagement local (concentration des hébergements ou dispersion des constructions) et de la capacité des communes à gérer les contraintes de circulation, de déchets, d'eaux usées (IFEN, 2000). Des problèmes surviennent lors de transformations massives de secondes résidences en résidences principales qui n'ont pas été anticipées, par exemple dans le cas de parcs résidentiels de week-end, qui sont souvent des domaines privés où les infrastructures sont du ressort du propriétaire.
- Impacts sur le patrimoine bâti: les résidences secondaires installées dans l'habitat ancien permettent la reconquête et la mise en valeur du patrimoine. Par contre, le parc immobilier de loisirs collectif (immeubles à appartements en copropriété) subit une dépréciation lente qui, si elle n'est pas contrée par des travaux de rénovation, peut aboutir à terme à des friches touristiques.
- Impacts démographiques: une part non négligeable de résidents secondaires s'installent définitivement dans leur seconde résidence à l'âge de la pension.

L'analyse de cette dynamique appelle en conclusion à une double nécessité d'anticipation: nécessité d'anticiper les phénomènes de vases communicants entre résidences secondaires et résidences principales et nécessité d'anticiper les impacts potentiels de la densification de l'habitat sur des pratiques compensatoires de consommation de l'espace liées à l'acquisition/la fréquentation de résidences secondaires.

4.11 DYNAMIQUE DE RÉAFFECTATION DES INFRASTRUCTURES D'HÉBERGEMENT HÉRITÉES DU PASSÉ, ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS ET LES GRANDES INFRASTRUCTURES

Avec le développement du tourisme de masse qui commence dans la période de l'après-guerre, apparaissent, à côté de l'hôtellerie traditionnelle, de nouvelles formes d'hébergement touristique au sud du sillon Sambre et Meuse. Si les hôtels et les premiers établissements du tourisme social étaient souvent situés dans ou à proximité de petits centres urbains ou villageois, de nouveaux complexes⁸ se développent selon d'autres principes de localisation: campings le long des cours d'eau, et, principalement dans les années 70, villages ou centres de vacances de grande capacité sur les plateaux et versants boisés. L'âge d'or de ces équipements est aujourd'hui passé et c'est à un déclin que doivent faire face beaucoup d'infrastructures vieillissantes, déclin appelant à une réflexion sur leur réaménagement ou leur réaffectation.

Nous avons mené, sur base de la littérature existante, un examen de la situation des divers types d'hébergement existants et des éléments à l'origine des évolutions constatées. Nous envisageons ensuite à grands traits quelques pistes de renouvellement ou de réaffectation de l'offre d'hébergement touristique. Leurs conditions d'implantation liées à l'histoire du développement du tourisme sont bien sûr à prendre en compte dans cette réflexion.

⁸ CRABECK S., *Les hébergements touristiques de grande capacité, l'avènement des îlots de paradis (péri)-urbains au cœur de la campagne wallonne*, CPDT, Territoire(s) wallon(s), séminaire de l'Académie Wallonie-Bruxelles, juin 2008., p.181

Les constats :

Si les gîtes et chambres d'hôtes ont aujourd'hui le vent en poupe, la petite hôtellerie familiale en milieu rural subit cette concurrence et vit une période de déclin : problèmes de rentabilité, nécessités de mise aux normes et difficultés d'accès aux fonds nécessaires... Difficultés également pour les campings (thème que nous n'approfondirons pas ici), eux aussi soumis à de lourdes contraintes de mise en conformité. Dans les deux secteurs on assiste à des fermetures d'établissements et leur diminution va de pair avec une augmentation générale de qualité des hébergements tout comme une augmentation des prix moyens. Par ailleurs, si globalement le nombre des grandes infrastructures de masse (villages de vacances, tourisme social) est stationnaire, ces installations sont aujourd'hui vieillissantes⁹ et doivent affronter une diminution de leur fréquentation. Quelques-unes ont fermé; la majorité se retrouve aujourd'hui face à de grands défis à relever : rénovation énergétique, amélioration du confort et de l'animation, des modes de commercialisation...

Les pistes d'intervention :

Pour favoriser la poursuite de l'activité d'hébergement, des montages financiers et organisationnels originaux existent, tels que la vente en copropriété ou en démembrement de la propriété (d'appartements de vacances ou de chambres d'hôtel), avec transfert de la gestion à un opérateur touristique ; la fédération d'un hôtel restaurant avec des gîtes et chambres d'hôte (avec système de réservation commun on-line), les services du premier étant proposés au second ; la montée en gamme et le recentrage vers l'activité de restauration et/ou l'accueil de séminaires...

Dans le domaine de la réaffectation des infrastructures, il s'agit avant tout de mener un processus de réflexion au cas par cas, tenant compte de facteurs tels que la localisation, la superficie, la situation juridique du bien... Une analyse de faisabilité et de rentabilité des affectations envisagées doit être effectuée afin de proposer des solutions réalistes notamment en ce qui concerne l'intervention des secteurs privé et/ou public. Le processus peut être encadré par des dispositifs tels que la réalisation d'un plan communal d'aménagement (PCA), d'un rapport urbanistique et environnemental (RUE) ou la reconnaissance comme site à réaménager (SAR) ouvrant potentiellement le droit à des subventions. Les cas de réaffectation en maisons de repos, fréquents pour les hôtels dans le passé, ne sont désormais envisageables que pour des grandes infrastructures, étant donné l'évolution des normes (dont un minimum de cinquante chambres pour toute création nouvelle, des surfaces et conditions d'encadrement minimales...) Par ailleurs il existe une programmation spatiale des équipements d'hébergement pour personnes âgées menée au niveau régional dont il est impératif de tenir compte. Des reconversions en logement sont aussi envisageables, qu'il s'agisse de réaffectation à de l'habitat familial, de division en appartements par des promoteurs ou des bailleurs sociaux, ou encore de formules telles que l'habitat groupé ou la mise en colocation, solution intéressante pour minimiser les frais de logement. La localisation de l'établissement à une proximité suffisante des équipements est une question centrale à envisager par rapport à une affectation en logements. Par contre, certaines institutions sociales accueillant des publics particuliers pour une durée limitée et offrant les services nécessaires en interne peuvent s'accommoder de localisations plus excentrées, ce qui n'empêche pas l'organisation de contacts avec le milieu local sur base volontaire.

⁹ Diekmann A., Bauthier I., *Tourisme social en Wallonie. Réalités et perspectives, Rapport pour le CGT, décembre 2011.*; REAL, *Le tourisme en province de Luxembourg, chiffres et réalités, avec le soutien du Député provincial à l'économie de la Province du Luxembourg, 2009.*

5. CONCLUSIONS

Les grandes dynamiques qui caractérisent les espaces ruraux depuis plusieurs décennies sont régulièrement abordées via une approche globale, au détriment des spécificités locales. «L'espace rural» y est considéré comme un espace homogène et relativement passif, ce qui renforce une série d'idées préconçues sur son évolution et ses trajectoires. Effectivement, la Wallonie rurale a longtemps été considérée comme le «négatif» de l'espace urbain, réduisant sa prise en compte à une vision simpliste, erronée et unique de ses atouts, mais également de ses difficultés.

Pourtant, en descendant à l'échelle sous-régionale, on observe dans les zones rurales une multitude de fonctions à l'origine d'une mixité d'usages du sol. L'arbitrage entre les différentes fonctions apparaît comme un des enjeux majeurs. Effectivement, en réponse aux dynamiques globales qui les impactent et en fonction de leurs particularités, des dynamiques plus spécifiques et locales apparaissent, faisant naître des trajectoires différenciées multisectorielles et multi-acteurs.

En Wallonie, la structure spatiale régionale comporte un grand nombre de communes rurales ou semi-rurales. Chacune d'elle a un rôle à jouer selon ses potentialités propres et selon les relations qu'elle entretient avec son territoire, avec les villes ou communes voisines.

Afin de mieux cerner les dynamiques à l'œuvre localement, le travail de recherche s'est penché sur une dizaine de dynamiques spécifiques. L'état des lieux de ces dynamiques et les conclusions qui s'y rapportent ont été présentés. Les lignes qui suivent s'attachent à présent à faire ressortir une conclusion transversale, mettant en avant les principaux constats et recommandations qui en découlent.

Non pas une, mais des ruralités

Cette recherche, menée sur l'ensemble de la Wallonie, aboutit au constat que le territoire possède une multitude de réalités rurales, remettant en cause le caractère homogène que la majeure partie de la société accorde à ces espaces (voir ci-dessus).

Ce constat permet d'émettre des recommandations quant à la prise en compte des espaces ruraux dans les politiques territoriales. Parce que ces espaces montrent des comportements spatialement et historiquement différenciés, ils méritent, non pas une, mais des approches territoriales spécifiques: relatives aussi bien à leurs espaces non bâtis (champs, forêts...) que bâtis (bâti dispersé, hameaux, villages, villes de différentes tailles et fonctionnalités...). Différentes réalités rurales ont pu être mises en évidence à travers l'analyse des dynamiques réalisée lors de ce travail.

Dans leur ancrage territorial, les espaces ruraux wallons présentent des ressemblances, mais également d'importantes spécificités, ce qui conduit à envisager ces espaces de manière distincte. En effet, même si on peut y repérer des problématiques communes aux territoires ruraux, leur comportement et leurs dynamiques sont le produit de l'histoire du territoire dans lequel ils s'insèrent, en interaction avec leur capital territorial. Pour aborder ces spécificités, la notion de capital territorial semble judicieuse à plusieurs égards.

Des politiques différenciées pour les espaces ruraux, appelant des réponses locales

Dans un tel contexte, différencier les politiques en fonction des territoires - aussi bien des politiques visant les espaces ruraux (villages, bourgs...) que celles des grandes villes - prend tout son sens. Au niveau wallon, il appartient de donner les grandes impulsions et les grands objectifs, mais aux territoires de projet sous-régionaux, tels les parcs naturels et autres formules de supra-communalité issues d'initiatives spontanées, il appartient d'étudier en profondeur le territoire et ses potentialités, sur base d'un diagnostic partagé impliquant ses forces vives et mobilisant les multiples facettes du capital territorial. Il convient pour

ces territoires de définir une stratégie de développement cohérente incluant les relations ville-campagne internes et externes au territoire considéré. Le niveau régional peut intervenir en appui à ces démarches, en fournissant des données, des indicateurs, des conseils et informations.

Les opérations de développement rural ont bien sûr leur place dans l'édifice : elles sont au plus près des réalités communales et permettent une prise en compte optimale des besoins de chacun. Elles fournissent les références de terrain nécessaires pour opérer une traduction locale harmonieuse des objectifs visés à l'échelle régionale.

Quand elles prennent la forme de normes générales ou d'objectifs quantifiés identiques pour tous les territoires, les injonctions régionales se révèlent en effet parfois simplificatrices ou inadaptées face à la diversité des réalités locales. Ces normes gagneraient dès lors parfois à être modulées en fonction des contextes (acteurs, moyens, aménités préexistantes...) grâce à des diagnostics approfondis, notamment du capital territorial.

Une dynamique essentielle : l'attractivité résidentielle des espaces ruraux

Au travers des dynamiques analysées, il apparaît que la dynamique d'attractivité résidentielle des zones rurales, grâce à leur qualité de vie (accès à la nature et aux possibilités de loisirs de plein air, qualité des paysages, vie sociale et convivialité, espace, tranquillité...) semble être un de leurs principaux moteurs de développement en Wallonie.

Cette attractivité résidentielle se traduit par différents itinéraires-type : celui des jeunes familles urbaines qui, en s'agrandissant, décident d'aller vivre à la campagne ; celui, assez répandu également, des personnes du troisième âge, qui préparent leur retraite par l'achat d'une seconde résidence en milieu rural et finissent par s'y installer définitivement, tout comme les parcours, peut-être plus atypiques, des natifs de régions rurales qui font le choix d'y rester dès leur jeunesse, et des actifs qui décident un jour de créer leur entreprise à proximité de leur lieu de vie, après parfois des années de navettes vers un emploi salarié plus lointain. Ces derniers parcours, de par leur lien privilégié avec l'emploi en milieu rural, méritent d'être particulièrement encouragés.

L'attractivité résidentielle a des retombées en termes d'urbanisation et de pression environnementale, mais aussi de rénovation du patrimoine bâti, de renforcement des petites villes en milieu rural, d'économie résidentielle (services aux résidents...), de diversification du capital social et des réseaux d'ancrage de la population et d'hybridation culturelle résultant de la fréquentation des natifs et des nouveaux résidents.

Un besoin de données et d'expertise en appui aux diagnostics territoriaux

Dans le cadre d'un vaste champ de recherche ciblant des dynamiques très diverses en un court laps de temps, notre appréhension des dynamiques rurales et du capital territorial ne pouvait se faire qu'essentiellement à l'échelle communale et/ou des dix zones rurales définies dans la recherche.

Cette approche reste toutefois limitative.

Premièrement, parce qu'au sein des dix zones rurales définies, les différentes dynamiques prennent parfois des visages différents, ce qui pourrait justifier un découpage plus fin.

Ensuite, on remarque que, particulièrement depuis la fusion des communes, les territoires communaux sont hétérogènes, incluant tantôt un ensemble de villages sans polarité particulière tantôt plusieurs villages articulés autour d'un pôle urbain. L'approche communale des dynamiques manque donc de

précision : le développement des appartements dans une commune rurale par exemple, peut renvoyer à une implantation dans la ville-centre, à une dispersion périphérique ou encore à une présence au sein de divers noyaux villageois appartenant au territoire communal.

Pour territorialiser les dynamiques dans toutes leurs nuances, il conviendrait de descendre à l'échelle infra-communale et de mobiliser des données géolocalisées ou par secteurs statistiques. À cet égard, si les administrations améliorent la mise à disposition de bases de données géolocalisées, les manques dus à la disparition des recensements décennaux n'ont pas tous été comblés à l'heure actuelle. On manque par exemple de données sur l'activité économique locale, sur les résidences secondaires, sur le cadre de vie des résidents, sur le capital culturel des ruraux...

À une époque où la culture de l'aménagement privilégie les pôles comprenant des équipements et services comme lieux d'implantation des logements, emplois et autres activités, il importe d'examiner, grâce à des données à une échelle fine, si cette logique se concrétise dans les faits, mais aussi si elle rencontre les effets escomptés. Des questions sur ses impacts économiques, sociaux, environnementaux ou sur ses éventuels effets pervers méritent d'être soulevées.

Questionner l'idée de ville dense, seul espace légitime

Il existe, on l'a vu, une réelle attractivité des ressources naturelles et plus largement des espaces ruraux pour des populations en quête de nature, de tranquillité, de convivialité, d'un lieu de vie appropriable, etc. Cette tendance doit pouvoir être entendue et tempérer la logique actuelle du « tout à la ville », « seul espace légitime » (Ripoll & Rivière, 2007), énoncée au nom du développement durable et d'une société « bas carbone ».

Il est vrai que les objectifs de durabilité sont mis à mal par une dissociation croissante des lieux de vie et de travail entraînant une augmentation continue des navettes quotidiennes. Néanmoins, une grande diversité de modes de vie permet de concilier emploi et habitat dans les territoires ruraux sans nécessairement multiplier les navettes. Par exemple, de nombreux indépendants disséminés en milieu rural ont une activité locale. Il en va ainsi également pour les télétravailleurs (dont le nombre est en croissance) et les utilisateurs de tiers-lieux.

Par ailleurs, la migration au vert à l'âge de la retraite ou la fréquentation d'une résidence secondaire en fin de semaine, pratique parfois compensatoire à un mode de vie urbain dans un logement de taille plus réduite et un environnement vécu comme source de nuisances, sont des phénomènes résidentiels qui ne supposent pas de navettes quotidiennes.

Réinventer en territoire rural certains atouts économiques de la grande ville liés au capital immatériel

Sur le plan économique, la ville, de par les contacts notamment informels qu'elle permet, sert de support à des réseaux favorables à l'innovation et la créativité, que jamais les nouvelles technologies de l'information et de la communication ne pourront remplacer totalement. Cependant, si l'espace urbain de la grande ville est le support de rencontres aléatoires entre professionnels, la petite ville, le lieu de villégiature et le village peuvent l'être également. Les fonds européens, comme le PWDR par exemple, ou d'autres structures à portée transversale, s'emploient eux aussi à créer du réseau dans les régions rurales : les opérations de développement rural, le travail d'animation économique des ALE, intercommunales, parcs naturels ou autres acteurs, ainsi que la mise en place de tiers-lieux sont autant de voies pour y contribuer également.

6. BIBLIOGRAPHIE

- Atout France (2011). *La résidence secondaire en France : fonctionnement économique, mise en marché, services d'intendance*. Observation Touristique, 24.
- Billaud J.-P. (2004). *Environnement et ruralité : enjeux et paradoxes*. Desenvolvimento E Meio Ambiente, 10, 111–118.
- Braithwaite K., (2009). *Building on What You Have Got: A Guide to Optimising Assets*. Dunfermline, Scotland.
- Camagni R. (2008). *Regional competitiveness: towards a concept of territorial capital* (pp. 33–47). Springer.
- Camagni R., Capello R. (2013). *Regional Competitiveness and Territorial Capital: A Conceptual Approach and Empirical Evidence from the European Union*. Regional Studies, 47(9), 1383–1402.
- Chevalier P., Dedeire M. (2007). *Les contrastes régionaux des dynamiques rurales européennes sont-ils porteurs de trajectoires territoriales ?* Grenoble-Chambéry.
- Chevalier P., Dedeire M., Ghiotti S., Hirczak M., Razafimahefa L. (2009). *Vers une définition opératoire des espaces ruraux et de la ruralité ?* Questions et débats.
- CGT (2015). *La Wallonie touristique en chiffres*.
- CPDT (2011). *Diagnostic territorial de la Wallonie*, Collectif.
- DATAR (2003). *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*. Étude Prospective de La DATAR, 59 p.
- De Groot R. S., Wilson M. A., Boumans R. M. J. (2002). *A typology for the classification, description and valuation of ecosystem functions, goods and services*. Ecological Economics, 41, 393–408.
- Deverre C., Mormont M., & Soulard C. (2002). *La question de la nature et ses implications territoriales*. In P. Perrier-Cornet (Ed.), *Repenser les campagnes* (L'Aube, pp. 217–238). La Tour d'Aigues, France.
- Diry (Ed.), *Les étrangers dans les campagnes*, Actes du colloque franco-britannique de géographie rurale (Presses un, pp. 319–327). Clermont-Ferrand, France.
- Donnat S., Vye D., Bontet C., Vermandé M., Blondy C. (2015). *Quels enjeux autour de l'usage des résidences secondaires ?* Présentation de l'étude menée en Charente-Martitime, in *Espaces* 326, septembre-octobre 2015.
- Dubost F. (1995). *L'analyse du phénomène des résidences secondaires, des années 60 à aujourd'hui*. In F. Dubost, R. Bonnain, C. Cice, J. Cloarec, M. Perrot, & E. Al. (Eds.), *Les résidences secondaires. Nouvelles orientations. Rapport final à la DATAR (convention d'étude n93.42) - Groupe de prospective sur l'avenir des espaces ruraux*.
- Dufrêne M. (2013). *Évaluation et modélisation des services agro-écosystémiques*. In Journée d'échanges entre le monde de la recherche et les gestionnaires de réserves. Louvain-La-Neuve, Belgique : Natagora.
- ECNC (2012). *Aménagement du territoire, biodiversité et services écosystémiques*. In *Nature et Aménagement du territoire (BD SKILLS)*.
- Ernst & Young (2014). *Analyse des performances et évolution du tissu PME wallon*.
- ESPON (2011). *EDORA - European Development Opportunities for Rural Areas*.
- Farrell, G. Thirion S. (1999). *La compétitivité territoriale: Construire une stratégie de développement territorial à la lumière de l'expérience LEADER - "Innovation en milieu rural"*. Cahier de l'innovation n° 6 - Fascicule 1. Observatoire européen LEADER.
- Germain P., Thareau B., (2011). *Les agriculteurs face à l'urbanisation, garantir la pérennité des exploitations*. Études Foncières, 150(3-4).
- IFEN (2000). *Tourisme, aménagement, territoires: les indicateurs*. Orléans.

- Loudiyi S., Angeon V., Lardon S. (2004). *Capital social et développement territorial. Quel impact spatial des relations sociales*. Espaces et Sociétés.
- Melot R., Bransieq M. (2013). *La mise en débat de l'étalement urbain: l'État face aux projets des collectivités*. In N. Bertrand (Ed.), *Terres agricoles périurbaines. Une gouvernance en construction* (Ed. Quae, pp. 125–134). Paris.
- Millennium Ecosystem Assessment (2005). *Ecosystems and Human Well-being: Current State and Trends*, Volume 1. Rashid Hassan, Robert Scholes, Neville Ash.
- Mora O. (2008). *Prospective - Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030*.
- OCDE (2006). *Le nouveau paradigme rural: politique et gouvernance* (Éditions O).
- Panel de Citoyens Européen (2007). *L'Europe rurale: enjeux, définitions et politiques - Quels rôles pour les espaces ruraux dans les sociétés européennes?*
- Pauly X. (2005). *Les secondes résidences en province du Luxembourg*. Université de Liège.
- Perrier-Cornet P., Hervieu B. (2002). *Les transformations des campagnes françaises: une vue d'ensemble*. In P. Perrier-Cornet (Ed.), *Repenser les campagnes* (L'Aube, pp. 9–31). La Tour d'Aigues, France.
- Perrot M., de la Soudière M. (1998). *La résidence secondaire, un nouveau mode d'habiter la campagne?* Ruralia, 02, 5.
- PNUE (2012). *Document d'information: Economie verte - Valoriser la nature*.
- REAL (2009). *Le tourisme en province de Luxembourg, chiffres et réalités*.
- Ripoll F., Rivière J. (2007). *La ville dense comme seul espace légitime?* Analyse critique d'un discours dominant sur le vote et l'urbain. *Les Annales de La Recherche Urbaine*, 102, 121–130.
- Schmid P. (2015). *L'immobilier de loisirs en Hérault, un gisement de croissance encore sous-exploité*, in *Espaces* 326, septembre-octobre 2015.
- Schmitz S. (2008). *Le "second" résident néerlandais en Ardenne, un étranger parmi d'autres*. In J.-P. Diry (Ed.), *Les étrangers dans les campagnes*, Actes du colloque franco-britannique de géographie rurale (Presses un, pp. 319–327). Clermont-Ferrand, France.
- SPW (2012). *Les indicateurs clés de l'environnement wallon en 2012*. Service Public de Wallonie - DGARNE.
- Wilmotte P.-F. (2014). *L'organisation Spatiale Des Pôles de Compétitivité En Wallonie. Vers Une Nouvelle Géographie Économique Du Territoire Wallon?*